

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 12 décembre 2023
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:30:55] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-5015 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:11] Bonjour à tous et à
17 toutes.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:29] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 La situation en République centrafricaine II, dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred*
22 *Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:48] Je vous remercie et je
25 me tourne vers les parties, en commençant par M. Vanderpuye.
26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:31:53] Bonjour, Monsieur le Président.
27 Bonjour, Messieurs les juges. Bonjour, Monsieur Perin.
28 Et nous avons la même équipe qu'hier.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:56] Merci.

2 Je me tourne vers la... les représentants des victimes.

3 M^e MASSIDDA (interpretation) : [09:32:03] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
4 Messieurs les juges.

5 Pour les victimes des autres crimes, M^e Marie-Edith Douzima, M. Alexis Larivière et
6 moi-même, Paolina Massidda.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:14] Qu'en est-il de la
8 deuxième équipe ? Je vois un nouveau visage.

9 M^{me} MARCHESI (interprétation) : [09:32:20] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
10 Messieurs les juges.

11 Aujourd'hui, les anciens enfants soldats sont représentés par Tayssir Othmani et
12 moi-même...

13 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:32:30] L'interprète s'excuse, n'a pas saisi
14 le nom.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:40] Qu'en est-il de la...
16 de la Défense ?

17 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:32:44] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
18 Messieurs les juges.

19 La composition est légèrement différente : M^{me} Casiez a dû aller en France, mais
20 nous avons M. Thomas Hannis qui s'est... qui a rallié l'équipe.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:57] Merci beaucoup.
22 Maître Knoops.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:32:59] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
24 Messieurs les juges.

25 Nous avons la même composition qu'hier, avec M. Ngaissona qui est présent
26 aujourd'hui.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:06] J'aimerais vous
28 parler d'un léger changement d'horaires aujourd'hui. Il se trouve que nous pouvons

1 travailler un peu plus longtemps ce matin et finir un peu plus tôt cet après-midi, ce
2 qui signifie que nous aurons la... l'audience normale jusqu'à 11 heures, puis nous
3 aurons cinq à 10 minutes de pause, puis nous poursuivrons jusqu'à midi — environ
4 une heure. Et ensuite, comme je vous l'ai dit, nous reprendrons — comme je vous l'ai
5 dit hier — nous reprendrons à 14 h 30. Et nous... Et je suis sûr, je... je suis assez
6 confiant, je pense que nous finirons à 16 heures.

7 Je me tourne maintenant vers M. Perin.

8 Bonjour, Monsieur Perin. Est-ce que vous avez pu vous reposer ?

9 LE TÉMOIN : [09:33:52] Oui, bien sûr.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:53] Eh bien, je suis ravi
11 de vous l'entendre dire. Vous venez certainement d'entendre que nous allons
12 essayer de terminer votre déposition aujourd'hui, ce qui va également dans votre
13 intérêt.

14 Donc, je donne de suite la parole à M^e Dimitri.

15 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

16 PAR M^e DIMITRI : [09:34:14]

17 Q. [09:34:14] Bonjour, Monseigneur Perin.

18 R. [09:34:23] Oui, bonjour. Merci.

19 Q. [09:34:26] Je n'en ai plus pour longtemps. J'ai révisé la déposition d'hier. Je vais
20 revenir sur certains points qui ne sont pas clairs, où, parfois, j'ai besoin d'une... d'une
21 clarification. Ensuite, j'ai deux ou trois sujets que nous n'avons pas abordés. Et
22 ensuite, ce sera les avocats des victimes et le Procureur qui vous posera des
23 questions. Ça vous va ?

24 R. [09:34:52] Oui.

25 Q. [09:34:53] Et je vous rappelle la règle pour s'assurer que nos collègues des
26 interprètes ne... n'ont pas une... une surcharge de travail : trois secondes entre ma
27 question et votre réponse.

28 Alors, je veux revenir, Monseigneur, sur les... les... les musulmans de Mbaïki, mais je

1 vous situe dans le temps, parce que ma question est précise : avant que la population
2 de Mbaïki se remplisse de musulmans venus d'ailleurs, qui se sont rassemblés, qui
3 sont venus à Mbaïki, donc avant cette période, pouvez-vous me dire ou m'estimer
4 quelle était la proportion des différentes communautés religieuses — musulmans,
5 non-musulmans ?

6 R. [09:36:03] Je ne peux pas préciser ça.

7 Q. [09:36:07] Vous n'avez pas une idée du pourcentage, par exemple, de ce que
8 représentait la population musulmane de Mbaïki versus la population non-
9 musulmane?

10 R. [09:36:22] Je ne peux pas dire.

11 Q. [09:36:24] Pas de problème.

12 Autre question — toujours une question de clarification : vous avez indiqué hier vers
13 15 h 15 que les Séléka partent des petits villages, les musulmans ne se sentent plus en
14 sécurité, avaient peur des représailles et commencent à se rassembler à Mbaïki.

15 R. [09:36:52] Oui.

16 Q. [09:36:53] Je veux simplement clarifier : est-ce que je comprends que dans les
17 divers endroits de la Lobaye, lorsque les Séléka quittent ces villages, ces endroits, ou
18 lorsqu'on commence à comprendre que les Séléka vont quitter, les musulmans se
19 dirigent vers Mbaïki, et ensuite, quitteront Mbaïki avec les camions venus du
20 Tchad ? Est-ce que j'ai bien compris?

21 R. [09:37:23] Je pense qu'ils étaient au courant d'une façon ou d'une autre que les
22 Tchadiens venaient, donc ils se pressaient pour... pour arriver et avoir une situation
23 meilleure de celle de... d'insécurité qu'il pouvait y avoir dans les villages.

24 Q. [09:37:49] Je vous remercie.

25 Autre question. Je vous ai posé une question, hier, vers... vers 11 h 45, et vous n'y
26 avez pas répondu, donc je la répète : que comprenez-vous de la réaction des
27 musulmans... que comprenez-vous de la réaction des musulmans qui sont à Mbaïki,
28 lorsque les Séléka quittent Mbaïki ? Vous savez, vous aviez expliqué : les Séléka ont

1 quitté rapidement pendant la nuit ; que comprenez-vous de la réaction des
2 musulmans ?

3 R. [09:38:37] J'ai dit qu'on avait fait la plateforme. Donc, dans la plateforme, il y avait
4 les musulmans, il y avait tout le monde. Attendez. Oui, on s'était... On avait fait ça
5 avant, donc c'était juste avant la réunion qu'on devait tenir avec tout le monde.
6 Donc, je ne vois pas une... c'était simplement un sentiment, en sachant que, hein,
7 certains, dans la population, auraient pu avoir des... des... reçu des... des... des... des
8 situations ou du vol, ou je ne sais, quelques intimidations, quelque chose ; donc, il
9 pouvait y avoir cette population — certains, hein — qui pouvait attendre le moment
10 pour se refaire, en un certain sens.

11 Mais ce n'était pas ce moment-là qu'il y avait le sentiment de dire « Voilà,
12 maintenant, tout de suite, comme ça, ou bien les musulmans avaient peur », non.
13 Parce que — je répète — on avait créé ce... ce... cette plateforme, vous savez. On
14 avait créé exprès, hein, pour qu'on ne puisse pas dire qu'on a des... des choses entre
15 nous. Alors, le fait des Séléka, ça, c'est autre chose. Parce que nous, avant les Séléka,
16 on vivait ensemble et on s'est dit « On n'a pas de problèmes entre nous. »
17 Maintenant, les Séléka sont venus ; nous — disons les catholiques —, on ne
18 connaissait pas ces Séléka, on savait que... hein. Eux non plus ne savaient pas
19 comment... hein. Le fait qu'ils venaient à la mission pour être protégés, le soir, pour
20 dormir le soir, et cetera.

21 Une fois que les Séléka sont partis, quelle est leur situation ? Je pense qu'en général,
22 ils étaient... disons, ils avaient repris un peu le... la... l'ambiance d'avant, hein. Même
23 si — je répète — on avait peur qu'il y ait des armes, qu'on a armé des gens pour...
24 dans le cas où, hein, pour se défendre, des choses comme ça. Ça, c'est arrivé
25 sûrement à Boda, qu'avant de partir... Parce qu'à Boda, par exemple, les musulmans
26 se sont demandés « Mais maintenant que les Séléka vont partir, qui va nous
27 défendre ? », dans un certain sens. C'était un peu ça, le sentiment. Je ne sais pas si j'ai
28 répondu.

1 Q. [09:41:30] Oui, mais à deux endroits, vous n'avez pas complété votre phrase. Et
2 vous savez comment j'aime la précision, alors je vais vous faire préciser. Vous avez
3 dit... Alors, quand on a parlé des musulmans qui étaient « au courant d'une façon ou
4 d'une autre que les Tchadiens... » — et vous avez pas complété votre phrase : « ...
5 que les Tchadiens allaient...

6 R. [09:42:07] ... venir...

7 Q. [09:42:09] ...allaient venir les chercher. »

8 R. [09:42:12] ... les chercher, oui, bien sûr.

9 Q. [09:42:13] Merci.

10 Et autre précision : vous venez de dire... vous venez de dire « on les... on a armé... »
11 en donnant l'exemple de Boda ; « on a armé » qui ?

12 R. [09:42:30] Mais les musulmans, les musulmans.

13 Q. [09:42:35] Merci.

14 Q. [09:42:38] Je reviens encore sur un sujet d'hier où j'ai besoin d'une précision.

15 R. [09:42:44] Mm-hm.

16 Q. [09:42:45] Je vous ai demandé si, lors de la visite de la Présidente Samba-Panza à
17 Mbaïki...

18 R. [09:42:54] Oui.

19 Q. [09:42:55] ... avec le ministre Le Drian, si vous vous souveniez qu'un... si un
20 musulman avait été tué ; vous avez dit « pas du tout » et vous avez dit « Ça a fait...
21 Ça aurait fait beaucoup de bruit. » Pourriez-vous expliquer ce que vous entendiez
22 par l'expression « Ça aurait fait beaucoup de bruit » ?

23 R. [09:43:20] Un fait comme ça, ça aurait été connu partout, donc on aurait dit
24 « Comment... on se trouve, avec toute la sécurité qu'il y avait... » — vous avez vu le
25 Président, justement, dire « mais tous ces militaires », et cetera. S'il y avait eu
26 quelqu'un de tué, je pense que ça aurait fait... tout le monde l'aurait su, je suppose.
27 Moi, je... je n'ai pas... à la tête qu'il y ait eu un... un accident de ce genre .

28 Q. [09:43:52] Autre question de clarification sur ce que vous avez dit hier : le... le jour

1 de la réunion, dans la salle de formation, à Mbaïki, le jour où M. Yekatom Rombhot
2 vient, êtes-vous capable d'estimer — c'est une estimation, hein, je vous en tiendrai
3 pas rigueur du... du... du nombre — il arrive avec combien d'éléments ?

4 R. [09:44:19] C'était un petit groupe, c'était pas une troupe. C'était... je ne sais pas,
5 moi. Quand il est débarqué avec la voiture, comme ça, il y avait un peu de... autour
6 de la voiture, comme ça, qui après ils sont restés quelque part... je ne sais pas. Cinq,
7 six, je ne sais pas, je ne peux pas dire. C'est pas mon intérêt de recevoir lui, qu'il avait
8 accepté, hein, de venir, et a témoigné, voir un peu.

9 Je peux dire aussi que, de la part de la plateforme, ça, je sais, mon... déjà, mon
10 adjoint, l'abbé Antareze, ils ont reconnu... la plateforme a reconnu la bonne volonté,
11 hein, de M. Yekatom, qui... j'ai jamais entendu qui... mais les... Il était... député, il est
12 député de sa ville de Pissa, hein ? Donc, député, ça veut dire quand même que la
13 population l'a choisi. Donc, la bonne volonté entre lui et le chef de la... de la... Séléka,
14 Adam, hein, pour essayer à tout prix qu'il y ait pas des affrontements en
15 intercommunautaire. Ça, c'est reconnu par la... par la plateforme, que c'est à cause
16 d'eux, de la bonne volonté qu'il ont voulu, ils étaient en entente, ils ne voulaient pas
17 qu'il y ait d'affrontement intercommunautaire.

18 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:46:14] Non, non, je vous suis avec la lumière du
19 micro.

20 Q. [09:46:21] Les éléments... M. Yekatom et/ou... et/ou ses éléments, est-ce qu'ils se
21 sont installés à Mbaïki avant la réunion ou après la réunion ?

22 R. [09:46:35] Moi, je pense qu'ils sont venus... il est venu avec... quelques... je peux
23 comprendre, c'était... c'était pas mon intérêt, savoir s'il est après, s'il reste, s'il reste
24 pas, c'était pas ça. J'ai l'impression qu'il est venu avec ses éléments — c'est normal. Et
25 après, ils sont placés où, c'est... c'était leur stratégie, ça m'intéressait pas.

26 Q. [09:47:09] Hier... Je suis toujours dans les clarifications, Monseigneur.

27 R. [09:47:44] Oui.

28 Q. [09:47:45] Hier, vous avez dit... excusez-moi, je me mets des notes à moi-même.

1 Hier, vous avez dit — en parlant des bandits, des voyous qu'il y a partout — vous
2 avez... vous avez dit quelque chose qui m'a interpellé, vous avez dit : « Et si donc...
3 Et donc, si dans l'arrière-pensée, c'est dire que Rombhot est responsable de tous ceux
4 qui font... ce n'est pas possible. » Et vous avez pas terminé votre phrase ; « de tous
5 ceux qui font » quoi ?

6 R. [09:48:26] Ceux qui interviennent, qui... qui font des actions de banditisme, disons.
7 Ça, c'était pas dans nos... Je répète : la plateforme a confirmé, m'a confirmé — même
8 le... mon adjoint, qui était lui qui faisait, et vous avez entendu « plateforme » dans
9 la... sur la bouche de... de... du préfet... eh bien, ils ont confirmé la bonne volonté, ils
10 ont vu qu'il y avait la bonne volonté de ne pas... d'éviter tout affrontement
11 intercommunautaire. Donc, c'est pas eux que... je suppose comment ? Comment je
12 peux supposer qu'arrière-pays... Lui, il cherchait de mettre, quand même, de... de...
13 de la peur, disons comme ça, entre guillemets, pour que ces... ces troubles ne...
14 n'arrivent pas, hein. Ça, ils avaient un peu crainte, parce qu'ils pensaient qu'il
15 pouvait le punir, éventuellement. Parce qu'il n'était pas d'un... d'un côté, de l'autre,
16 c'est ça. Au moins, c'est ça qu'il a dit dans la salle, c'est ça qu'il a répété ; je ne sais pas
17 qu'est-ce qu'il devait faire encore.

18 Q. [09:49:48] Vous avez indiqué hier, vers 10 h 25, que c'était l'abbé Antareze,
19 justement, qui s'occupait de la plateforme interreligieuse et vous avez spécifié un
20 peu plus tard que, vous, vous travailliez toujours avec des intermédiaires. Donc, est-
21 ce que je comprends que dans le cadre de la plateforme interreligieuse, c'est l'abbé
22 Antareze qui se chargeait des contacts, qui envoyait des invitations, qui organisait
23 les... les... la réunion, par exemple ? Est-ce que c'est... c'est un peu le rôle de l'abbé
24 Antareze ?

25 R. [09:50:31] Tout à fait.

26 Q. [09:50:47] Je change encore de sujet. Je veux revenir sur Boguere.

27 R. [09:50:57] Gazi (*phon.*), Pama (*phon.*), c'est les deux fleuves. Gazi (*phon.*) et Pama
28 (*phon.*) sont deux fleuves. Nous appelons comme ça.

1 Q. [09:51:04] Vous avez parlé d'un commandant séléka...

2 R. [09:51:08] Oui

3 Q. [09:51:08] ... qui habitait la ville de... de... de Boguere, que... que je ne n'arrive pas
4 à prononcer en... en sango. Et je voudrais vous montrer un article de presse, qui
5 parle de Boguere et qui parle d'une attaque environ une semaine avant la réunion à
6 Mbaïki. L'article date du 18 février 2014. Je vous présente l'article et j'aurai quelques
7 questions pour savoir si ça correspond à ce que vous avez entendu, justement, de...
8 de ce... de ce Séléka à Boguere.

9 M^e DIMITRI : [09:51:55] Alors, c'est l'onglet 37 du classeur de la Défense – CAR-OTP-
10 2001-2248.

11 Et si on peut aller à la page 2249.

12 *(La greffière d'audience s'exécute)*

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:45] Je pense que cela
14 doit être agrandi un peu.

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:52:52] C'est l'autre... C'est le premier paragraphe. Je
16 vais en donner lecture.

17 Q. [09:52:59] *(Intervention en français)* Je vais le lire, Monseigneur. Je vais le lire, ça
18 doit vous être traduit en français. *(Interprétation)* « C'était l'un de ces lieux où l'on
19 s'attendait à ce que quelque chose de tragique se produise. Mais d'une façon ou
20 d'une autre, les forces internationales envoyées pour protéger les civils n'étaient...
21 n'étaient nulle part. Boguere est une ville minière connue pour son négoce en or et en
22 diamant, ce qui fait qu'elle est particulièrement intéressante pour les pillards. Mais il
23 s'agit d'attaques de revanche, de représailles. Auparavant, un commandant séléka
24 connu avait fait de cette ville sa base et avait fait subir à la population locale ainsi
25 qu'aux villages avoisinants et aux villes des sévices et des... des sévices en matière
26 d'abus de droits de l'homme. Les résidents chrétiens rappellent les sévices du
27 commandant séléka et disent qu'une fois, il avait... il a tué toute une famille parce
28 que le père avait protégé deux hommes que le commandant n'appréciait pas. C'était

1 la... Il disait que c'était la peur et la haine du commandant qui avait véritablement
2 fait en sorte que la rancœur et le... la soif de vengeance s'étaient accumulées pour
3 diriger les attaques récentes contre la population musulmane de la ville. L'on pense
4 qu'il a été tué lors du massacre du 24 janvier. »

5 *(Intervention en français)* À la... À la lecture de cet article, est-ce que ça correspond à ce
6 que vous entendiez de cette ville et de ce commandant séléka notoire ?

7 R. [09:55:15] Donc, ce que je peux dire, j'ai entendu dire qu'il a été assassiné. Donc,
8 s'ils l'ont assassiné, on suppose qu'il avait fait des choses comme ça. Mais je n'ai
9 aucune idée précise pour dire il a tué combien, il a fait quoi, quels sont les sévices et
10 tout ça. Ça, j'ai simplement entendu, parce que moi, j'ai jamais vu, parce que je
11 restais à Boganangone. Donc, Boganangone, c'est à 24 kilomètres, je crois, de
12 Boguere, hein. Moi, ça ne m'intéressait pas à aller jusqu'à Boguere pour... Je ne me
13 rappelle plus, mais... Enfin, puisqu'on avait fait des réunions des catéchistes, pour la
14 formation des catéchistes qui venaient, hein. C'est pour ça que je suis monté aussi
15 pour voir un peu comment c'était l'ambiance, hein. Mais c'est après que j'ai entendu
16 dire qu'il aurait été tué et tout ça. Donc, j'ai aucun élément à vous fournir pour
17 préciser des choses. Je ne sais pas si c'est clair.

18 Q. [09:56:20] C'est très clair. Et je vous remercie de préciser quand vous savez, quand
19 vous ne savez, quand vous avez entendu, vous n'avez pas... C'est parfait.

20 Je change de sujet. Mais juste un instant, parce que j'ai un problème technique.

21 Je voudrais revenir sur Boboua.

22 R. [09:56:54] Oui.

23 Q. [09:56:55] Hier après-midi, vous avez parlé des musulmans cachés dans la
24 brousse, que vous avez vus lorsque vous vous dirigiez vers Boda. Maintenant...

25 R. [09:57:09] Ils sont venus à la voiture.

26 Q. [09:57:11] Oui.

27 R. [09:57:12] Mm-hm.

28 Q. [09:57:13] C'est-à-dire que vous vous dirigez vers Boda, ils reconnaissent votre

1 voiture, ces musulmans étaient cachés dans la brousse, ils viennent jusqu'à la voiture
2 et vous avez une... une discussion avec eux.

3 R. [09:57:27] Ils demandent aide.

4 Q. [09:57:29] Mm-hm.

5 R. [09:57:30] Ils m'ont demandé de l'aide.

6 Q. [09:57:32] Alors, ce que je voudrais savoir, c'est : est-ce que... est-ce que vous
7 apprenez ce qui se passe à Boboua ? Et je... je... je ne demande pas « est-ce que vous
8 êtes allé voir ? ». Je comprends que vous êtes dans la voiture et ils demandent de
9 l'aide, vous avez une discussion avec eux. Qu'est-ce que... Pouvez-vous nous
10 expliquer ce qu'ils vous racontent ? Qu'est-ce que vous apprenez, à ce moment-là ou
11 même plus tard, sur... les incidents à Boboua ?

12 R. [09:58:07] Non, plus tard, c'était pas à cette occasion. Plus tard, j'ai entendu qu'on
13 a tué le maire, hein. Mais j'ai entendu comme ça. Mais c'était plus tard. À ce
14 moment-là, ils me demandaient de l'aide, hein. Et après, j'ai dit « je vais à Boda » —
15 comme je vous ai dit hier : « Je vais à Boda, je vais voir, parce que je ne peux pas
16 organiser un camion pour... pour vous. » Ils parlaient d'un camion, d'une voiture,
17 quelque chose pour pouvoir éventuellement se rendre à Bangui. Je suppose, hein.
18 Donc...

19 Q. [09:58:45] Vous avez entendu que le maire de Boboua avait été tué.

20 R. [09:58:52] C'était après.

21 Q. [09:58:54] Mm-hm. Vous souvenez-vous d'un producteur de café de Boboua qui
22 était le frère du maire, du maire assassiné ?

23 R. [09:59:09] Je n'ai aucune idée. Vous savez que ceux qui produisent, qui... qui
24 avaient des plantations de café, ils se plaignent dans La Lobaye, hein, dans le temps.
25 Maintenant, malheureusement, je crois qu'on a laissé tout tomber. C'était un peu la
26 façon d'avoir des revenus. Un très bon café.

27 Q. [09:59:38] Lorsque vous êtes à la voiture et qu'ils viennent vous demander de
28 l'aide, est-ce qu'on vous indique ou est-ce que vous apprenez combien sont-ils cachés

1 dans la brousse ?

2 R. [09:59:52] (*Intervention inaudible*).

3 Q. [09:59:53] Et je ne vous demande pas un chiffre exact, mais une estimation.

4 Combien de musulmans sont cachés dans la brousse ?

5 R. [10:00:04] Je peux vous donner aucune... parce qu'on ne s'attendait pas... Moi, je ne
6 m'attendais pas qu'il y avait des gens qui venaient à la voiture. Je savais que c'était la
7 première voiture qui partait. Je vous ai dit, on est restés deux mois, hein ? Dans... À
8 Mbaïki, on ne pouvait pas bouger. Après, j'ai dit « non, il faut que j'aille à Boda pour
9 voir un peu qu'est-ce qui se passe ». Et donc, on était toujours attentifs. On voit, on
10 pouvait avoir des embuscades, et cetera. On savait. Mais moi, je vous ai dit, tout le
11 monde connaît ma voiture. S'ils veulent m'attaquer, ils m'attaquent et c'est comme
12 ça. Donc, aucune idée de combien ils étaient par ici, par là. Je sais que, bien sûr, dans
13 La Lessé, par exemple... C'est une zone, hein, là aussi, c'était facile de se cacher, parce
14 que c'est pas dans les grands axes. Donc, ils... Hein ? Mais pas d'idée de combien ils
15 pouvaient être.

16 Q. [10:01:10] Et lorsque vous avez cette discussion et qu'ils vous demandent de
17 l'aide, j'ai compris qu'ils vous demandent un camion. Et lors de cette discussion, ils
18 veulent un camion ; est-ce que je comprends qu'ils sont plusieurs ? C'est la raison
19 pour laquelle ils ont besoin d'un camion pour pouvoir les transporter ?

20 R. [10:01:35] Ça, c'est ce que j'ai un peu compris : un camion ou une voiture à caisse,
21 quoi, pour pouvoir... Donc, ça veut... Un camion. Parfois, on utilise ce nom-là pour
22 dire aussi une voiture 4x4 avec caisse derrière, hein ? Je ne peux pas dire. De toute
23 façon, c'était... On n'a pas discuté dans le sens, je vous dis, de la discussion, mais... Je
24 ne sais pas, mais on n'a pas discuté de problèmes particuliers. Je ne m'attendais pas,
25 ils arrivent, ils disent : « Ah, mon père ! Mon père ! Est-ce que vous pouvez nous
26 aider ? », et cetera. J'ai dit : « Mais, comment je peux vous aider ? Je vais à Boda. »
27 « Est-ce que vous pouvez organiser quelque chose pour nous ? », et cetera. J'ai eu
28 l'impression que c'est des gens qui voulaient se déplacer, hein, se rendre à Mbaïki

1 peut-être pour... pour... plus de sécurité, ou bien ils avaient déjà entendu, peut-être,
2 que les Tchadiens venaient les chercher à Bangui... à Mbaïki. Donc, peut-être c'était
3 ça.

4 Q. [10:02:39] Je vais vous présenter une vidéo...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:42] D'accord. C'est...
6 C'est parfait. Je voulais qu'on me précise quelque chose, mais c'était (*intervention*
7 *inaudible*). Poursuivez.

8 M^e DIMITRI : [10:02:58]

9 Q. [10:02:58] Monseigneur, elle est à l'onglet 29, CAR-OTP-2058-0573. Je vais vous
10 présenter environ... un extrait de 2 minutes. De 23 min 58 s à 25 min 34 s.

11 M^e DIMITRI : [10:03:22] Pour les interprètes : normalement, vous devriez avoir un
12 classeur à votre disposition. C'est à l'onglet 30, CAR-OTP-2118-0420.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:04:16] Pourrais-je avoir un instant, s'il vous plaît ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:20] Oui.

15 M^e DIMITRI : [10:04:53] C'est la ligne 465 à 494.

16 Si je peux avoir un signe de la cabine lorsque vous êtes prête.

17 Merci.

18 Q. [10:05:09] Je vous invite à regarder la vidéo, et ensuite, j'aurai quelques questions.

19 (*Diffusion de la vidéo*)

20 (*Interprétation de la vidéo n° CAR-OTP-2058-0573*)

21 « Reporter : Des milliers de personnes se cachent, leurs maisons ont été détruites, les
22 membres de leur famille retenus. Dans des petites régions, des petites équipes, des
23 travailleurs des Nations Unies essaient de les aider. Nous avons suivi une ville
24 dans... une équipe dans une église de Mbaïki.

25 TS : Nous savons que 277 personnes. Aujourd'hui, un groupe de musulmans, d'après
26 ce que nous comprenons. Nous n'avons pas eu de longues conversations avec eux,
27 parce qu'ils avaient peur. Et, ils avaient peur qu'on attire l'attention sur eux. Ils se
28 cachaient dans les bois. Ils ont été fondamentalement attaqués ce... ce matin.

1 Reporter : Par qui ?

2 TS : Beh, on pense que c'est les Anti-balaka. Ils s'enfuient dans les... dans les bois et,
3 aujourd'hui, ils se cachent et ils essaient de trouver un moyen de... de... On essaie de
4 trouver un moyen de les évacuer ou de les relocaliser dans un endroit où ils peuvent
5 être en sécurité, où leur sécurité peut être garantie. En fait, on a même traversé avec
6 un grand camion...

7 Reporter : Tamy essaie de persuader le prêtre de prendre soin des gens dans son
8 église.

9 TS : Sans la protection des mainteneurs de la paix, chaque musulman pourrait
10 probablement être massacré par les chrétiens quand ils traversent les zones.

11 Reporter : Est-ce que c'est cas unique ?

12 TS : Non, nous pensons qu'il y a à peu près 22 000 personnes qui sont à risque.

13 Reporter : Et ce sont des musulmans ?

14 TS : Oui. Essentiellement, oui.

15 Nous avons conduit pendant les heures, dans la forêt vers la ville de Boda. »

16 M^e DIMITRI : [10:07:06]

17 Q. [10:07:07] Monseigneur Perin, je suppose que vous vous êtes reconnu sur la vidéo.

18 R. [10:07:12] C'est Marie-Claire aussi, j'ai vu.

19 Q. [10:07:15] Sœur Marie-Claire.

20 R. [10:07:19] Qui est belge.

21 Q. [10:07:23] Merci.

22 Je m'excuse pour les interprètes.

23 La dame parle d'environ... la dame qui est interviewée parle d'environ 200 réfugiés
24 cachés dans la brousse. Elle indique qu'elle a des discussions avec vous. Est-ce
25 qu'elle parle des réfugiés de Boboua, de ce groupe qui est caché dans la brousse suite
26 à l'attaque du... du maire de Boboua qui... qui a malheureusement été tué ?

27 R. [10:07:58] Je n'ai pas l'idée. Je sais que, là, on est au presbytère de Mbaïki. Alors,
28 vous savez, dans tous les événements qui venaient, moi, je n'ai aucune idée si on

1 parlait vraiment de Boboua. Peut-être, hein. La situation était telle que... ça pourrait
2 être dans d'autres endroits aussi. Probablement, c'est ça. Moi, j'ai jamais vu les... les
3 images que vous montrez là, des villages détruits, tout ça, j'ai pas vu ça.

4 Q. [10:08:35] Et encore une fois, je fais appel à vos souvenirs : ce qu'on vient de voir
5 sur cette vidéo, c'est avant la réunion où il y a eu M. Yekatom ?

6 R. [10:08:49] Non, non, non. Ça, c'était sûrement après, je pense. Je n'ai aucune idée
7 que c'était avant. Non, non.

8 Q. [10:09:00] Et lors de vos discussions sur la route — c'est ma dernière question sur
9 le sujet —, lors de vos discussions sur la route, lorsqu'ils se sont approchés de la
10 voiture, est-ce qu'ils vous ont fait part du fait qu'ils avaient tenté de demander l'aide
11 de la MINUSCA ou de la MISCA ?

12 R. [10:09:25] Non, je ne me rappelle pas.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:09:46] Un moment, s'il vous plaît.

14 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

15 Q. [10:10:27] Dernière question sur le sujet de Boboua. Je vais vous représenter... Je
16 vais vous présenter à nouveau l'article dont on a parlé plus tôt sur Boguere, mais là,
17 il y a un extrait sur Boboua puis c'est... j'essaie de... j'essaie autant que possible de
18 situer les choses dans le temps. Je sais que ça fait 10 ans, que c'est très difficile.

19 Alors, à la... le... l'extrait suivant indique — et je cite en anglais : (*interprétation*) « Le
20 jour suivant », (*intervention en français*) donc le 25 janvier, donc avant la réunion —
21 alors, je lis : (*interprétation*) « Le jour suivant, à mesure que nous conduisions vers le
22 sud, vers le village de Boboua, nous avons trouvé trois corps allongés devant une
23 mosquée. C'était le maire musulman du village Adamou Dewa, son fils Aboubakar
24 et un autre résident musulman appelé Abdou.

25 Alors que nous partions, un groupe agité de musulmans a émergé des bois et a
26 arrêté notre véhicule. Et ils nous ont dit que les combattants anti-balaka avaient
27 attaqué leur village trois heures plus tôt et tué les trois hommes. Ils ont dit qu'ils
28 n'étaient... qu'il n'y avait plus que 200 musulmans et qu'ils se trouvaient sous une

1 menace grave.

2 Ce n'est qu'alors que les agents de maintien de la paix de l'Union africaine arrivaient
3 pour voir ce qui s'était passé. Trop tard pour les morts. Et ils ne... n'entendaient pas
4 rester. »

5 Et c'est ma dernière tentative, Monseigneur : est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire
6 sur... Parce que la dame parlait d'environ 200 réfugiés dans la brousse, vous avez
7 parlé du fait que des réfugiés musulmans dans la brousse se sont approchés de votre
8 véhicule, qu'ils venaient de... de près de Boboua, vous avez parlé du maire qui avait
9 été assassiné, c'est ce qu'on vient de voir dans l'article ; est-ce que ça vous rafraîchit
10 la mémoire sur la date, donc avant la réunion, et la... la... les circonstances de leur
11 refuge et du fait qu'ils ont tenté de... de... on tentait de les amener vers Mbaïki ?

12 R. [10:13:32] Moi, j'ai pas l'impression que j'étais à Boda avant cette date-là. Parce
13 que, moi, je suis allé à Boda pour me... quand les Sangaris étaient déjà à Boda. Moi,
14 j'ai entendu les choses. Donc, on s'est... on... on s'est préoccupés pour voir comment
15 on fait, trouver des solutions, trouver quelque chose, hein, pour sauver les
16 sauvables, parce que quand les Séléka sont partis de... hein, moi je sais qu'il y a eu
17 des vols de voiture, même à Boda, à la mission, il y a eu des vols de voiture à Ngotto,
18 alors qui a volé quoi, tout ça, c'était... Parce que je me rappelle, on maîtrisait pas la...
19 la situation. Les Anti-balaka, en général, c'étaient des gens qui devaient défendre la
20 population, donc ils s'imaginaient que pour défendre la population, il faut tuer les
21 gens. Mais ça... Je peux pas dire autre chose, hein. Moi...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:14:44] Je vous en prie,
23 avancez.

24 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:14:51] Je... J'y vais. Je change de sujet.

25 Q. [10:14:55] (*Intervention en français*) Je veux parler de Mbata. Je vais vous présenter
26 une vidéo...

27 M^e DIMITRI : [10:15:01] ... qui est à l'onglet 16, CAR... 16 du classeur du Bureau du
28 Procureur, CAR-OTP-0002244...

1 R. [10:15:19] (*Intervention inaudible*)

2 M^e DIMITRI : [10:15:22] De 2 min 15 s à 2 min 34 s.

3 Q. [10:15:25] C'est une vidéo, qui est datée du 27 janvier 2014, donc trois jours avant
4 la réunion. Je vais vous présenter un extrait et j'aurai des questions.

5 (*Diffusion de la vidéo*)

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:08] J'ai l'impression
7 qu'il n'y a pas d'interprétation. Peut-être faudrait-il recommencer.

8 Et, s'il vous plaît, Mesdames les interprètes, si vous voulez bien nous faire signe
9 lorsque vous êtes prêtes.

10 (*Échange entre le juge Président et les interprètes*)

11 Oui, oui, peut-être, oui. D'accord. Je sais.

12 Disposons-nous d'une transcription pour cela ? Ah ! C'est ça, la question ? Non.

13 Est-ce que vous pouvez tenter une traduction à vue, s'il vous plaît ?

14 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:16:49] C'est parce que j'entends pas l'interprète
15 parler, je sais pas ce qu'elle demande.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:56] La question, c'est
17 que je pensais qu'il n'y avait pas d'interprétation à cette vidéo.

18 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:17:03] Je peux recommencer, si vous voulez,
19 Monsieur le Président. Malheureusement, il n'y a pas de transcription, parce que ça a
20 été communiqué récemment, divulgué récemment. Et...

21 (*Discussion entre les juges sur le siège*)

22 Est-ce qu'on pourrait faire cela en traduction à vue ? C'est pas très long. Et j'en suis
23 désolée. Et si besoin, on le rediffusera pour être sûr de... qu'on a tout bien pris.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:26] Non, pas de
25 problème, pas de problème.

26 Re commençons, s'il vous plaît et... et voyons ce qui se passe. Je suppose qu'on aura
27 la traduction en français, ça suffit largement.

28 (*Diffusion de la vidéo*)

1 *[Transcription de l'extrait de la vidéo n°CAR-OTP-00002244)*

2 « Oui, ceux-là sont les déplacements et les déplacés de Mbata, les musulmans.

3 Tout le monde veut retourner au Tchad parce qu'ils ne veulent pas encore rester
4 ici. »

5 M^e DIMITRI : [10:18:07]

6 Q. [10:18:07] Vous avez reconnu votre voiture au début de la vidéo.

7 R. [10:18:12] Mm-hm.

8 Q. [10:18:13] Maintenant, on parle des réfugiés de Mbata. Est-ce que vous avez... On
9 est le 27 janvier, donc trois jours avant la réunion et avant le départ des... des Séléka ;
10 est-ce que vous avez souvenir de ces réfugiés de Mbata à Mbaïki ?

11 R. [10:18:36] Je vous ai dit que les... les musulmans se sentaient pas en sécurité, donc
12 ils se réfugiaient à la... à la mission... souvent à la mission, parce qu'ils avaient pas où
13 aller. Ils savaient bien que la mission n'est pas contre les musulmans. Donc,
14 maintenant, savoir avant, un jour avant, un jour après, et cetera, ça, non, je suis pas
15 sûr... Moi, j'étais un peu partout pour chercher... Justement, si on a fait la réunion,
16 pourquoi on a fait la réunion ? C'est parce qu'on s'est rendu compte qu'il fallait se
17 mettre ensemble pour savoir un peu qu'est-ce que... qui veut quoi, qu'est-ce qu'on
18 veut, quoi, hein. Donc, sûrement, il y avait... on sentait qu'il y avait des... des
19 difficultés par ci, par-là. Il fallait qu'on se parle avec la Séléka et avec ceux qui...
20 M. Rombhot. C'était un peu celui qui pouvait nous représenter les autres. Parce que
21 je crois que j'ai déjà dit que les Anti-balaka voulaient venir, même M. Rombhot
22 voulait — lui ou son groupe —, voulait venir à Mbaïki. Je l'ai interdit, qu'il reste à
23 Pissa, on veut pas, et cetera. Donc, là, il... il m'a écouté. J'ai envoyé dire, à travers
24 mon abbé : il reste à Pissa. Qu'est-ce qu'il vient faire à... à Mbaïki pour se... se rentrer
25 dedans et essayer de... d'empirer la situation ? Non, j'ai dit non.

26 Alors, qu'ailleurs, il y ait eu une bataille, et cetera, d'autres situations difficiles, c'est
27 sûr, c'est pour ça qu'on voulait se rendre... hein, essayer de mettre tous... tous ceux
28 qui sont en responsabilité, de mettre dans le coup, hein. Alors, si après des actions

1 comme ça, hein, on ne peut pas maîtriser, c'est pour ça que je dis que... il n'y avait
2 pas une organisation contre les musulmans comme ça, c'étaient des groupes
3 éparpillés comme ça, tout le monde se sentait : maintenant, c'est nous. Sans se rendre
4 compte que tuer une personne, c'est... c'est le pire des choses. Hein. Mais mettez-
5 vous dans la tête de... de ces gens-là, des jeunes que, peut-être, ça suffit de leur
6 donner quelque chose et ils vont... ils vont tuer.

7 Moi, je l'avoue, avec... quand Bozizé, le Président Bozizé — ça, c'est un mystère pour
8 (*inaudible*), mais pour faire comprendre comment sont les choses — voulait rentrer à
9 Bangui, alors, ils sont passés par la... par la Lobaye pour aller à Bangui. Eh bien, on
10 demandait aux jeunes : « Mais, toi, tu cours derrière, mais tu n'as rien. » « Ah non,
11 quand quelqu'un meurt, je vais prendre son fusil, son... son kalachnikov. » Pour dire
12 comment les gens, les jeunes-là peuvent être manipulés et tout ça.

13 M^e DIMITRI : [10:21:50]

14 Q. [10:21:51] Toujours sur la vidéo qu'on vient de voir, est-ce que c'est des... des gris-
15 gris qu'on voyait sur les bébés musulmans ?

16 R. [10:22:01] C'est... C'est leur amulette, je ne sais pas, et puis... c'est... mais...
17 (*inaudible*) on respecte, hein.

18 Q. [10:22:08] Et dernière question sur le sujet : est-ce que vous savez... est-ce que
19 vous vous souvenez si quelqu'un de votre mission, un de vos collaborateurs, de vos
20 intermédiaires, est allé à Mbata ?

21 R. [10:22:23] À Mbata, il y avait les sœurs. La sœur Marie-Claire, elle était de Mbata.
22 Maintenant, je l'ai vue, là, au presbytère de Mbaïki, mais elle habite à Mbata, elle
23 était à Mbata, donc je ne peux pas, particulièrement, maintenant...

24 Q. [10:22:43] Je change encore de sujet ; je vous rassure, je suis près de la fin...

25 R. [10:22:45] À Mbata, il y a... il y a... il y a une paroisse, à Mbata, donc il y a le père
26 qui est là ; à ce moment-là, c'était quel père, je ne sais pas, parce que les pères
27 changent aussi, hein, il faut que je réfléchisse. Mais, enfin, c'était pas nécessaire que
28 quelqu'un, hein... nous, on pouvait communiquer d'une façon ou d'une autre, hein,

1 pour savoir qu'est-ce qui se passe dans les différents endroits.

2 Q. [10:23:15] Je change de sujet. J'arrive à... J'arrive à la fin.

3 R. [10:23:20] Oui.

4 Q. [10:23:21] Lors de vos trajets à Boda, hein, parce que j'ai compris que vous allez...
5 vous êtes le premier à vous rendre à Boda ; ensuite, vous demandez à la Sangaris
6 qui, elle, va se rendre à Boda ; vous êtes retourné à Boda avec le préfet. Lors de vos
7 divers trajets à Boda, et du retour Boda-Mbaïki, vous est-il arrivé de transporter
8 quelqu'un à Mbaïki ?

9 R. [10:23:49] Oui. Quand on est arrivés à Boboua, je crois, hein, sûrement, ils
10 m'attendaient, hein, ceux qui m'avaient vu avant pour me demander de l'aide. C'est
11 normal que quelques jours après, ils étaient toujours à... à l'affût pour chercher de...
12 de... je ne passe pas, sans qu'ils puissent me... me contacter. Donc, ils sont venus de
13 nouveau, la même... le même système, hein, ils sont sortis, comme ça, et alors, à ce
14 moment-là, il y avait des gens, les... les... les Tchadiens étaient déjà... s'étaient établis
15 déjà, hein, que les gens allaient à Mbaïki pour partir, plus ou moins. Alors, qu'est-ce
16 qui s'était passé ? Je pense qu'ils étaient peut-être déjà partis... ils étaient déjà partis
17 de Mbaïki, les musulmans. Alors, on me dit il y a un musulman qui est... qui était à
18 Mbaïki, il a laissé sa femme et ses enfants, je ne sais pas, sa famille, il est rentré à
19 Boboua pour prendre quelque chose qu'il avait oublié ; maintenant, il se trouve
20 comme ça, et comment il peut rejoindre sa famille ? Donc, moi, je savais que c'était
21 difficile, parce qu'il y avait ce sentiment un peu contre les musulmans, hein, en
22 général, comme ça, parce que c'était pas maîtrisé, chaque barrière, hein, on met...
23 on... on coupe la route avec un barrière, hein, c'était comme ça qu'on fabrique sur le...
24 sur le champ, hein. Et donc, on pouvait fouiller la voiture. Donc, comme il m'a
25 demandé l'aide, il m'a dit « il y a un monsieur ici qui voudrait rentrer à Mbaïki mais
26 parce qu'il voudrait rejoindre sa famille ». J'ai dit : « Viens, tu montes, tu ne dis rien,
27 tu restes. » Je l'ai pris dans la voiture, et comme ma voiture était connue, et cetera,
28 donc, aux barrières, les enfants allaient courir pour ouvrir la barrière, et moi, je... je

1 l'ai passé et je l'ai amené à Mbaïki. Et je l'ai amené, il est... il connaissait la famille du
2 vice-maire Djido. Et il... il a été... et lui-même, il m'a dit, moi je ne... je n'ai aucune
3 idée d'où il voulait aller. Il m'a dit : « Je veux aller à la maison, là. » Donc, j'étais à
4 côté de la mosquée qu'on a en arrivant à Mbaïki. Si on parle de... de la mission, de la
5 cathédrale, après, la première mosquée qu'on trouve, après y a une autre mosquée
6 au marché, en bas. Je l'ai... Je l'ai laissé là, et c'est tout. Il est... C'est le service. Parce
7 que lui, il pouvait risquer être reconnu comme musulman, et donc risquer quelque
8 chose. Donc, il y avait cette... cette peur-là. Je ne sais pas si j'ai répondu.

9 Q. [10:26:52] Tout à fait. Donc, vous l'avez laissé chez le vice-maire, Djido Saleh...

10 R. [10:27:02] Je suis pas rentré dans la maison, hein, lui, il m'a dit qu'il voulait aller
11 voir, je l'ai laissé, et (*inaudible*) surtout que c'était une chose qu'il fallait faire
12 discrètement, hein, qu'on ne devait pas...

13 Q. [10:27:18] Maintenant, vous nous avez..... vous nous avez... vous nous aviez fait
14 part de... du fait que la Lobaye et Mbaïki n'a pas subi le même sort qu'ailleurs. Je
15 voudrais savoir : mais... mais qu'en est-il de la mort de Djido Saleh ?

16 R. [10:28:08] Ça, ce que je peux dire, c'est que quand il a été tué, moi, j'étais pas au
17 courant, j'ai entendu qu'il a été tué. C'est dommage, parce qu'il a été tué devant la
18 gendarmerie, et personne n'a bougé. Il y avait le... le préfet, je crois qu'il avait
19 cherché de... d'alerter, parce qu'il y avait, justement, cet Anti-balaka voyou, là, qui...
20 qui pouvait faire, hein. Je ne peux pas imaginer que c'était quelque chose d'organisé
21 de la part de Rombhot, par exemple, comme organiser... parce que c'était pas même
22 organisé. C'est absurde... ça devient absurde, qu'on puisqu'en se... je... je... quand on
23 a fait... on... on... on avait fait, ils avaient tenu parole, hein, les officiels, disons, de...
24 des Anti-balaka, si vous voulez les appeler comme ça. Donc, le reste, c'étaient des
25 gens qui n'écoutaient personne, qui... qui avaient leur... leur projet à eux, tout ça, et
26 ils voulaient se venger, je ne sais pas de quelle façon. Donc, ce que je peux dire, c'est
27 que la femme de Djido, dès que Djido a été tué, a été amenée à la mission par ce
28 monsieur justement, qu'ils devaient se connaître ou je ne sais pas... mais ou... ou il

1 était là, à la maison, donc ils ont réussi à s'enfuir avec ces enfants à la mission. Donc,
2 à la mission, nous, nous les avons abrités. Après, il y a eu des groupes qui sont
3 venus, se montrant comme s'ils voulaient aider. J'ai dit : « Mais écoute, ici, il y a
4 personne. » On a douté tout de suite, peut-être, des gens qui voulaient, hein,
5 continuer le massacre de la famille, hein. J'ai dit : « Ah non, non, peut-être qu'ils se
6 sont sauvés en bas, là. » J'ai donné un endroit où il y avait les... les... les religieux. En
7 bas, il y a un... un couvent de religieux, là, en bas. J'ai dit : « Peut-être ils se sont
8 sauvés là-bas, mais ici, non. » Et donc, on les a détournés. Et après, on a
9 communiqué le lendemain à la MISCA pour qu'ils viennent les chercher pour les
10 emmener à Bangui. Et on les a sauvés comme ça. Mais les détails de comment c'est
11 arrivé, nous, on a entendu simplement, hein, on a entendu. Je pense que même sa
12 femme (*inaudible*) n'a pas pu voir... elle s'est sauvée, parce que, dès qu'on a tué son...
13 son mari, hein, on a coupé la tête, hein, donc imaginez qu'après, maintenant, ils vont
14 continuer avec la famille, mais heureusement qu'on a pu les sauver. Et la MISCA est
15 venue le lendemain les chercher à la mission.

16 Q. [10:31:12] Quand vous dites que — une clarification, là — vous avez été alerté par
17 ce monsieur, vous parlez du monsieur que vous avez ramené...

18 R. [10:31:22] Oui.

19 Q. [10:31:23] ... lorsque vous étiez de retour à... de Boda à Mbaïki ?

20 R. [10:31:28] C'est ce monsieur qui est venu et qui a protégé la femme de Djido et il
21 l'a amenée à la mission. Ils ont dormi à la mission, dans une chambre, mais c'était
22 dans le secret total, la discrétion totale, parce qu'à ce moment-là, on ne peut pas
23 maîtriser, on ne sait pas qui vient quoi, (*inaudible*) des choses, c'est pour ça que je
24 peux dire, ils sont venus... un groupe est venu... un groupe, je ne sais pas, quelques
25 personnes, hein, ils cherchaient soi-disant pour les aider, ils ne sont pas habités ici,
26 ils sont passés ici.... Donc...

27 Q. [10:32:17] Vous avez spécifié qu'ils sont passés devant la gendarmerie et que
28 personne de la gendarmerie n'a fait quoi que ce soit ; pourquoi ?

1 R. [10:32:34] Non, il a...

2 Q. [10:32:35] Pourquoi les gendarmes n'ont pas défendu Djido ?

3 R. [10:32:41] Ça, il faut... il faudrait leur demander ; moi, je ne sais pas. Ils sont pas
4 passés, c'est-à-dire ils sont venus, et c'est là qu'ils l'ont tué, comme ça, on m'a dit ;
5 moi, j'ai pas vu, hein... pas vu, donc, à un mètre près, je ne peux pas témoigner.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:01] Je comprends,
7 Maître Dimitri, pourquoi vous posez cette question, mais le témoin n'est pas un
8 témoin oculaire, donc je pense que nous pouvons poursuivre et passer à autre chose.

9 M^e DIMITRI : [10:33:19]

10 Q. [10:33:19] Monseigneur (*inaudible*), vous avez parlé des... des gens de Mbaïki qui
11 disaient « *lawa-lawa* », qui voulaient se venger ; vous en avez parlé hier, des gens
12 de...de... Est-ce qu'il y avait un sens à leur désir de vengeance, selon ce que vous
13 comprenez de la situation ?

14 R. [10:33:42] J'ai dit ça, parce que ce... c'était dans l'air, c'était un peu comme ça, mais
15 c'est pas un personne particulière, qu'on dit « *wa lawa* » (*phon.*), hein, qu'on... qu'on...
16 non, c'était comme ça, c'est l'expression qu'on utilisait un peu comme ça, hein, et ça,
17 même avant, même avant.

18 Q. [10:34:02] Et est-ce que vous connaissez l'expression « *Popolo bue* » ?

19 R. [10:34:08] « *Popolo bue* », c'est une expression italienne, bien sûr que... oui, mais
20 c'est... « *Popolo bue* », ça veut dire la masse, quoi, ça veut dire dans... dans ce sens. Je
21 ne sais pas qui peut avoir utilisé cette expression, « *popolo bue* », c'est l'expression
22 qu'on utilise en Italie, mais pas en Centrafrique. Je ne sais pas.

23 Q. [10:34:30] Et lorsque vous parlez des... des... des... des... de ce sentiment de... de...
24 de...

25 R. [10:34:39] C'est toujours cette histoire de sentiment. Qu'est-ce qui (*inaudible*)
26 arriver à vous, je ne sais, je me demande.

27 Q. [10:34:52] Je vous remercie. C'était ma dernière question. Je pense que les avocats
28 des victimes et ensuite... ou le Procureur et ensuite les avocats des victimes auront...

1 auront des questions, mais c'est... c'était... c'est terminé pour moi. Je vous remercie au
2 nom de toute l'équipe de votre temps, de vous être déplacé et de votre patience.

3 R. [10:35:16] J'ai senti un devoir de le faire, parce que c'est moi qui ai... qui a vécu
4 tout ça, d'une façon directe ou indirecte, hein, j'étais un peu celui qui... qui cherchait
5 au nom des autres, de la population, et cetera, qui cherchait d'être la voix des sans-
6 voix. Voilà.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:40] Merci, Maître
8 Dimitri.

9 Mais dans un premier temps, je me tourne vers Maître Knoops : avez-vous des
10 questions ?

11 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:35:47] J'ai examiné le compte rendu d'audience et
12 je n'ai pas de questions à poser au témoin.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:55] Je me tourne vers le
14 Procureur. Nous pourrions maintenant avoir la pause de 10 minutes ou vous... vous
15 pouvez commencer de suite. De toute façon, si vous préférez, donc, nous pouvons
16 poursuivre jusqu'à 10 h 45, et puis, ensuite, on reprendrait à midi.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:36:11] C'est à vous d'en décider, Monsieur le
18 Président ; que souhaitez-vous ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:16] Eh bien, nous allons
20 faire un pause de 10 minutes, et ensuite, nous aurons un séance de 75 minutes.

21 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:36:29] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est suspendue à 10 h 36)*

23 *(L'audience est reprise en public à 10 h 46)*

24 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:46:52] Veuillez vous lever.

25 Veuillez vous asseoir.

26 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:11] Je donne la parole à

28 M. Vanderpuye, pour l'Accusation.

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:47:18] Merci, Monsieur le Président. Et
2 bonjour à nouveau. Bonjour à toutes et à tous.

3 QUESTIONS DU PROCUREUR

4 PAR M. VANDERPUYE : [10:47:32]

5 Q. [10:47:32] Bonjour à vous, Monsieur Perin.

6 Donc, comme vous pouvez le constater, je m'exprime en anglais. Donc, nous allons
7 passer par le truchement de l'interprète. Et j'aimerais juste vous rappeler de parler
8 peut-être un peu plus lentement que vous ne le faites d'habitude. Et n'oubliez pas de
9 marquer des temps d'arrêt entre les questions que je vais vous poser et les réponses
10 que vous allez apporter. Et de temps à autre, je vais essayer de suivre le français
11 pour mieux comprendre ce que vous dites. Et comme vous le savez, je suis l'un des
12 plus grands coupables ici car, en général, je ne respecte absolument pas les temps
13 d'arrêt que je demande. Mais je vais faire de mon mieux et j'essaierai de vous
14 demander de faire de votre mieux également. Et si je vous pose des questions qui ne
15 sont pas claires, n'hésitez surtout pas à me le dire et je m'évertuerai de reformuler
16 ma question pour que nous puissions mieux nous comprendre tous les deux. Et j'ai
17 l'intention de vous montrer toute une série de vidéos ainsi que des documents, et je
18 vous poserai des questions au sujet de ces vidéos et de ces documents. Je vous... Je
19 ferai appel à votre expérience. Et si je vous pose des questions et que cela déclenche
20 des préoccupations pour vous ou que cela est difficile du point de vue émotionnel,
21 faites... dites-le-moi surtout. Et si vous avez besoin de faire une pause, je le
22 demanderai au juge Président. D'accord ?

23 R. [10:49:13] D'accord.

24 Q. [10:49:17] Bien. Alors, je vais commencer. Comme vous l'avez déjà témoigné, vous
25 avez vécu en République centrafricaine pendant très longtemps et vous avez vécu
26 en... à Mbaïki depuis environ l'année 1995 ; est-ce exact ?

27 R. [10:49:41] Oui. Avant... Avant, j'étais à Boda, donc déjà dans la région. Dans la
28 Lobaye.

1 Q. [10:49:58] Et pour que je comprenne bien : combien de temps avez-vous vécu à
2 Boda avant que vous ne commenciez à vivre à Mbaïki ?

3 R. [10:50:08] Moins que deux ans. Moins que deux ans.

4 Q. [10:50:21] Je pense que vous avez mentionné que, du fait de votre fonction au sein
5 de l'église, vous avez connu un certain nombre de personnes importantes dans le
6 pays, notamment des... des dirigeants politiques, des hommes et des femmes
7 politiques, des députés ; est-ce exact ?

8 R. [10:50:45] C'est exact. « Connu », ça veut dire quoi ? Rencontré, peut-être.

9 Q. [10:50:59] Je pense que vous avez mentionné Ange-Félix Patassé, hier, lors de
10 votre déposition ; est-ce exact ?

11 R. [10:51:13] C'est exact. Je peux mieux expliquer si vous voulez. La conférence
12 épiscopale de Centrafrique rencontre le Président du pays deux fois par an. Non, je
13 me corrige. Deux fois par an, il fait sa séance générale, la conférence, avec après le
14 conseil permanent qui se tient entre les deux séances générales. En janvier, la
15 conférence va souhaiter la bonne année au Président, et en même temps, il rencontre
16 le Président dans une séance privée où il n'y a pas de journalistes, pas de
17 photographes. Voilà. Donc, tous les présidents, je les ai rencontrés depuis que je suis
18 en Centrafrique, depuis 75. Je suis allé le 8 janvier... le 8 mai 75 — j'ai dit hier. En
19 particulier, depuis 95, quand j'ai été nommé évêque — sacré évêque — donc à ce
20 moment-là, on contactait les personnalités beaucoup plus souvent qu'avant. Voilà. Je
21 ne sais pas si c'est exact... si vous avez compris. J'ai répondu, quoi.

22 Q. [10:53:07] Oui. Et vous avez tout à fait répondu à ma question, effectivement.
23 Donc, je suppose que, du fait de vos fonctions, vous avez également rencontré
24 l'ancien Président M. Bozizé ?

25 R. [10:53:21] Bien sûr.

26 Q. [10:53:26] Et puisque vous avez vécu en République centrafricaine aussi
27 longtemps que vous l'avez fait, vous saviez que le Président Bozizé a pris le pouvoir
28 à la faveur d'un coup d'État — coup d'État qui a chassé M. Patassé le 15 mars 2003,

1 n'est-ce pas ?

2 R. [10:53:51] C'est exact.

3 Q. [10:53:53] Et lorsque vous avez décrit les circonstances du coup des Séléka, vous
4 avez fait la différence entre le coup de M. Bozizé. Vous avez dit que le coup des
5 Séléka... donc après ce premier coup, ils sont allés partout alors que, dans le cas de
6 M. Bozizé, il a pris Bangui, et voilà, ça s'est terminé comme ça — il a pris Bangui. Est-
7 ce exact ?

8 R. [10:54:26] Il y a eu, je pense, deux jours un peu de troubles, hein, sur Bangui.
9 Après, c'est fini. Donc, il a pris le pouvoir, après l'administration dans le pays, bien
10 sûr. Mais, il n'y a pas eu soi-disant des... de ses miliciens qui soient partis à... dans
11 tout le pays.

12 Q. [10:54:54] D'accord. Et est-ce que vous savez que M. Bozizé a pris le pouvoir avec
13 l'aide de combattants qui venaient du Tchad et du Soudan ?

14 R. [10:55:10] Je ne peux pas affirmer ça.

15 Q. [10:55:19] Est-ce que vous savez que le coup d'État qui a placé Bozizé au pouvoir a
16 fait l'objet d'une affaire, ici, à la CPI ?

17 R. [10:55:36] C'était pas dans mon intérêt de connaître ces choses.

18 Q. [10:55:48] Est-ce que vous savez que le parti politique de Bozizé, le Kwa Na Kwa,
19 a été inauguré à Mbaïki en 2009 ?

20 R. [10:56:09] C'est possible, oui.

21 Q. [10:56:14] Est-ce que vous avez été invité à l'annonce du parti de Bozizé, le Kwa
22 Na Kwa, à Mbaïki en 2009 ? Est-ce que vous y avez été invité en tant que personne
23 ayant une certaine importance au sein de la communauté ?

24 R. [10:56:45] Je n'ai pas un souvenir précis, mais ça... ça peut bien être... parce que,
25 dans des cas comme ça, il y a... il y a toujours des... des invitations qu'on fait aux
26 responsables. Voilà. Je sais où c'est son siège à Mbaïki, où c'était, mais je ne sais pas
27 s'il existe encore, le Kwa Na Kwa, comme il y avait d'autres partis.

28 Q. [10:57:20] Est-ce que vous savez si les représentants politiques officiels à Mbaïki

1 avec qui vous aviez des liens étaient membres du parti Kwa Na Kwa ?

2 R. [10:57:42] C'est pas des questions qui m'intéressent particulièrement ; vous, vous
3 voulez savoir, c'est... c'est dans votre droit, mais c'était pas mon sujet à moi de
4 savoir. Moi, c'était chercher d'aider quand il y avait des injustices, alors je venais mis
5 au courant, il y a une injustice de cet (*inaudible*) alors, avec mon autorité aussi, hein,
6 j'allais... je libérais... j'ai fait libérer, par exemple, des prisonniers, parce qu'à mon
7 avis, ils étaient pas accusés de sorcellerie, d'autre chose. Mais maintenant, la
8 question des partis, c'était pas à mon esprit. Si vous, vous voulez savoir... Pour
9 compléter la question de Bozizé : Bozizé, quand il venait à Mbaïki, il a logé chez moi,
10 il demandait de loger chez moi, au secrétariat, mais c'était question... c'étaient des —
11 comment dire — des précautions de sécurité. Tout le monde savait... pensait qu'il
12 était à la Scad, donc où il y a la... l'usine du bois, et cetera, et tandis qu'il était chez
13 moi. Mais ça, c'est des choses comme ça. Moi, je collabore, j'ai toujours collaboré avec
14 la... les autorités, donc... De là à dire, le parti, tout ça, j'ai fait quoi, non. Il était le
15 Président. Donc, le Président, ça représente la nation. Donc, moi, étant l'évêque, je
16 pouvais pas me passer du Président et de ne pas le... le recevoir comme il fallait.
17 C'est ça que vous voulez savoir ? Je ne sais pas. Sur Bozizé...

18 Q. [10:59:45] Oui, c'est un petit peu ce que je voulais savoir, mais ce que je veux
19 vraiment savoir, ce que je voulais vraiment savoir... Alors, bien entendu, vous avez
20 votre domaine, l'Église, mais vous traitiez avec des gens de la communauté, des gens
21 qui avaient une position d'autorité au sein de la communauté, telle que la
22 gendarmerie, la mairie, le préfet, le sous-préfet, et là, il s'agit de fonctions politiques.
23 Donc, en fait, je suppose que ce que je voulais savoir, c'est ce que vous compreniez
24 des fonctions politiques et des positions politiques des personnes avec lesquelles
25 vous traitiez dans le contexte de cette crise. Mais si vous ne le savez pas, qu'à cela ne
26 tienne, peu importe, peu importe. Est-ce que vous savez si le préfet faisait partie du
27 Kwa Na Kwa ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:00:38] Maître Dimitri, vous

1 avez un problème ?

2 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:00:41] Non, non, non, c'est qu'au début, je ne savais
3 pas si nous parlions toujours de l'année 2003 ou si c'était la crise 2013. Mais je
4 suppose...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:00:53] Oui, maintenant,
6 c'est clair.

7 Q. [11:00:54] Donc, Monsieur Perin, vous avez entendu la question : est-ce que vous
8 saviez quelles étaient les affiliations politiques des autorités avec lesquelles vous
9 traitiez ? Est-ce que vous saviez quelles étaient leurs... leurs opinions ? Est-ce que
10 vous pouvez nous en dire quelque chose à ce sujet ? Mais comme l'a dit
11 M. Vanderpuye, si vous n'êtes pas en mesure de le faire, ce n'est pas un problème.

12 R. [11:01:20] Justement, c'était pas mon problème. Moi, je collabore avec les... les
13 autorités qui sont en place ; qu'ils soient d'un côté, de l'autre, de... d'un parti ou de
14 l'autre, c'était pas... ce n'était pas ma préoccupation majeure. Donc, je n'ai rien à dire
15 sur ce sujet.

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:01:45]

17 Q. [11:01:45] Pas de problème. Je crois que vous avez dit tout à l'heure que
18 M. Yekatom avait été élu à un moment ; est-ce que j'ai bien entendu ?

19 R. [11:01:58] Mais bien sûr, il est député. Est-ce que c'est une nouveauté qu'il était
20 député de... de son endroit — à Pissa, à Pissa, la... la région de Pissa avec le maire
21 Roger ? Moi, je le voyais, dans ce cas-là.

22 Q. [11:02:23] « Le maire Roger » : vous faites référence à... au maire Roger Okoua-
23 Penguia ?

24 R. [11:02:30] Le maire de Pissa, de Pissa. Le maire de Pissa, oui.

25 Q. [11:02:34] Savez-vous quand est-ce qu'a été élu M. Yekatom ?

26 R. [11:02:41] Je n'ai aucune idée.

27 Q. [11:02:43] Quand avez-vous appris qu'il avait été élu ?

28 R. [11:02:52] C'est le député. Quand on parle de député, et cetera, je sais qu'il était

1 député. Il y a même... Il y avait une pancarte, là, en rentrant en la Lobaye,
2 « Yekatom », et tout ça, donc c'est ça. Mais je répète encore : la question de la
3 politique, c'était pas mon intérêt. Mon intérêt, c'est le peuple, c'est les gens. Donc, je
4 pouvais entendre comme ça, mais ça, j'ai oublié, je peux oublier, c'était pas mon
5 sujet, quoi.

6 Q. [11:03:41] Bien.

7 Vous avez dit hier que vous n'avez rencontré Yekatom en personne pour la première
8 fois que lors d'une réunion que vous avez organisée en janvier 2014 ; c'est bien ça ?

9 R. [11:03:57] Fin janvier, oui.

10 Q. [11:04:04] Et vous ne l'avez pas... vous ne l'aviez pas rencontré personnellement
11 avant cette date, à aucun moment, n'est-ce pas ?

12 R. [11:04:15] Pour préparer la réunion, c'était mon adjoint, l'abbé Antareze, avec le
13 préfet, parce que tout le monde devait être concerné, tous les... les gens à
14 responsabilité devaient être concernés.

15 Q. [11:04:40] Aviez-vous entendu parler de M. Yekatom avant que vos collaborateurs
16 aient un... des contacts avec lui ?

17 R. [11:04:59] Je ne peux pas affirmer ça.

18 Q. [11:05:05] Et vous ne lui avez jamais parlé ; donc, en plus de ne pas l'avoir
19 rencontré en personne, vous n'avez pas non plus parlé avec lui avant cette réunion,
20 c'est bien ça ?

21 R. [11:05:21] C'est bien ça.

22 Q. [11:05:25] Savez-vous si M. Yekatom était lié d'une manière ou d'une autre à
23 Mbaïki avant que vous le rencontriez au mois de janvier 2014 — la famille, des
24 maisons, des propriétés, quelque chose comme ça, d'après ce que vous en savez ?

25 R. [11:05:48] Je ne connais rien du tout.

26 Q. [11:05:55] Partagez-vous l'opinion selon laquelle il pouvait participer aux affaires
27 de Mbaïki lorsque vos collaborateurs l'ont contacté pour lui demander de venir ?

28 R. [11:06:13] Le problème, c'était qu'on parlait d'Anti-balaka, donc on savait que, lui,

1 il pouvait maîtriser, connaître cette réalité, hein, des réactions aux Séléka. Donc, c'est
2 pour ça qu'on a dit « Bien, on prend celui qui peut nous expliquer, voir un peu
3 comment avoir une entente entre les deux parties », dans ce sens. Je sais pas si je
4 réponds aux questions, mais... Je répète ?

5 Q. [11:06:57] Non, non, non, non, je vais vous poser d'autres questions de suivi pour
6 que ce soit un peu plus clair pour moi — 'c'est pas vous, c'est moi. Alors, vous dites
7 que le problème, c'étaient les Anti-balaka ; c'était quoi ce problème ?

8 R. [11:07:17] Les... Dès que les Séléka sont venus, sont... se sont présentés à partir de
9 Bria, au nord, au centre de la Centrafrique, au nord — c'est le diocèse de... de
10 Bambari, maintenant —, eh bien, il y a eu des... comme une... une autodéfense,
11 disons, qu'on a appelée « anti-balaka », cette autodéfense, pour se défendre de ceux
12 qui venaient, hein — soi-disant, « *séléka* », ça veut dire « alliance », hein — qui
13 s'étaient réunis avec — je suppose — des Tchadiens, des... des Soudanais, tout ça, et
14 tous ceux qu'ils rencontraient. Donc, c'était l'autodéfense. Parce que j'ai dit hier, on a
15 entendu pourquoi on a fait la plateforme, parce qu'on a entendu qu'eux, ils
16 détruisaient des choses, ils brûlaient les villages, les... les écoles, et cetera, ces Séléka,
17 pour descendre à Bangui et prendre le pouvoir. Donc, ils étaient contre le pouvoir
18 qui était en place, donc le pouvoir de Bozizé. Donc, « Anti-balaka », c'est un nom
19 qu'on a donné, hein, pour dire — « *balaka* », c'est... c'est la machette... On a donné à
20 ceux qui étaient l'autodéfense. Ça, c'était en général.

21 Q. [11:08:54] D'accord, merci. C'est... C'est utile.

22 Mais dans votre réponse précédente, vous avez dit que le problème était les Anti-
23 balaka, qui souhaitaient parler à quelqu'un qui pouvait traiter leurs problèmes.
24 Donc, ma question, que je vous ai posée, c'était : lorsque vous dites que le problème,
25 c'était les Anti-balaka, je vous demande de quel problème parlez-vous ?

26 R. [11:09:19] Non, c'est pas ce que je voulais dire. Le problème n'était pas les Anti-
27 balaka. Mais je viens de dire qu'il y avait deux parties : donc, les Séléka, et les autres
28 qui étaient l'autodéfense. Si on veut les mettre ensemble, c'est qu'on doit bien

1 chercher qui peut représenter l'autodéfense. Et donc, c'est à partir de là que j'ai
2 découvert Rombhot. Moi, je ne sais même pas où il habitait ; il habitait à Pissa, mais
3 je n'ai jamais été à sa maison, je... je ne le connais pas. J'avais pas de... de relations
4 avec lui. Quand on a dit « Mais mettons-nous entre ceux qui veulent défendre le
5 pays, défendre les... les... et les Séléka, qui sont des gens qui viennent d'ailleurs, hein,
6 donc qui viennent s'imposer et tout ça. Voyons comment se rassembler. » Il fallait
7 bien cibler quelqu'un pour qu'il puisse représenter, hein, cette... la possibilité de... de
8 s'accorder, de... de dialoguer. Tu vois...

9 Q. [11:10:33] Je pense que j'ai compris maintenant.

10 Alors, je vous pose la question suivante : pourquoi lui ? Pourquoi pas quelqu'un de
11 Mbaïki ? Pourquoi pas quelqu'un de Boda ? Pourquoi pas quelqu'un d'ailleurs,
12 n'importe où ? Ou quelqu'un d'autre qui ne soit pas lui ? Pourquoi lui ?

13 R. [11:10:56] Je vous ai dit que, hein, j'ai entendu parler de M. Yekatom — donc on
14 l'appelait comment... Rombhot, hein — comme celui qui pouvait représenter cette...
15 cette autodéfense de quelque façon. Mais lui-même, il s'était présentée comme
16 FACA. Ça, il faut dire. Il ne s'est jamais présenté comme Anti-balaka — au moins à
17 mon insu —, comme FACA, caporal, des FACA qui veut l'ordre, qu'il est venu pour
18 essayer que... qu'il y ait l'ordre. Donc, la défense... lui, il défend soit les Séléka,
19 disons... soit les musulmans, soit les non-musulmans. Lui, il était... ça, c'était connu.
20 Il était venu, on l'a su dès qu'il a parlé, dès qu'il s'est présenté, et cetera. C'est pour
21 ça que j'ai dit : si c'est comme ça, tu vas le dire à tout le peuple, qu'il sache qu'il peut
22 pas compter sur toi contre les musulmans. C'est ça, le sens. Je sais pas si ça peut être
23 plus clair que ça.

24 Q. [11:12:18] Vous avez dit... bon, je reviendrai sur la réunion, dans un instant, mais
25 vous avez mentionné — je crois que ça correspond à une question de M^e Dimitri —
26 l'expression « *lawa-lawwa* ». Et je pense que vous avez dit, hier, qu'il s'agissait de... des
27 attentes d'une population, lorsqu'ils pensaient que M. Yekatom allait venir à Mbaïki
28 et qu'ils étaient déçus parce que, lors de cette réunion, dites-vous, vous... il a dit qu'il

1 allait punir les gens et tout ça. Est-ce que j'ai... Est-ce que j'ai raison ? C'est bien ça ?

2 R. [11:12:59] Donc, le *lawaw-lawaw*, c'est quelque chose que... c'est dans le langage,
3 comme ça, hein, des gens. On peut pas dire que toute la population cherchait...
4 attendait le moment pour se venger ; ça, c'est faux, hein. Mais c'était une expression
5 qu'on entendait de temps en temps, comme ça.

6 Mais le problème qu'il soit... Les gens, les gens, ça veut dire la jeunesse, un peu, hein,
7 parce que c'était plutôt la jeunesse qui venait, qu'ils soient... soient... étaient déçus
8 parce qu'ils pensaient de trouver en Yekatom, hein, leur chef contre les musulmans,
9 ça, c'est un fait clair. C'est un fait clair. Et ça, c'est... ça pas peut être constaté, il y a
10 beaucoup de témoins. Les musulmans mêmes peuvent tellement témoigner de ça.

11 Est-ce que j'ai répondu ?

12 Q. [11:13:59] Oui, de fait. Oui, vous avez répondu.

13 Savez-vous pourquoi les gens pensaient qu'ils pourraient trouver un leader comme
14 lui contre les musulmans ? Pourquoi ils s'attendaient à ce que ça se passe comme ça ?
15 Est-ce que vous en avez parlé avec quelqu'un ?

16 R. [11:14:21] Moi, je cherchais d'éviter qu'il y ait l'affrontement. Donc, à partir de
17 cela... donc pour le bien de la population, de tout le monde, des pauvres, de ceux qui
18 n'ont pas... hein, donc on a dit : comment on peut faire pour mettre ensemble les
19 deux parties ? On a pensé que c'était ça. Si les gens pensaient que celui qui pouvait
20 être leur chef contre les musulmans... on a parlé de ça. Mais je ne vois pas...

21 Tu comprends, vous arrivez à avoir des réponses à... à vos problèmes, mais moi,
22 personnellement, je ne vois pas une arrière-pensée, rien. On a... On cherchait le bien
23 des personnes de Mbaïki. Je voulais pas que Mbaïki devienne la guerre, soit la
24 guerre. Des gens qui viennent pour tuer les autres, c'est pas une solution.

25 Q. [11:15:34] Vous avez dit, il y a pas très longtemps, que M. Yekatom souhaitait
26 venir à Mbaïki, mais que vous lui avez dit non.

27 R. [11:15:45] Oui, c'est vrai. À travers... Pas directement, à travers ce... On m'a dit « il
28 veut venir, et cetera », j'ai dit « non ».

1 Q. [11:16:01] Était-ce avant la réunion de janvier ?

2 R. [11:16:06] Mais bien sûr.

3 Q. [11:16:12] Combien de temps avant la réunion de janvier est-ce que c'était ?

4 R. [11:16:18] Je ne peux pas vous préciser ça. C'était... C'était à partir de là qu'on a
5 pensé de pouvoir faire la réunion. Parce que, hein, on dit si à un certain moment il
6 décide de venir, hein, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Donc, on a dit il faut préparer la...
7 la possibilité de se rencontrer pour se parler. Donc, c'était peut-être la raison, la
8 dernière raison qui nous a poussés à faire la réunion. Je suppose.

9 Moi, j'habite à Mbaïki, hein, je voulais pas que la guerre arrive à Mbaïki. Je sais pas si
10 vous comprenez. Donc, je voulais la paix pour Mbaïki, Mbaïki et le reste de la
11 Lobaye, le diocèse.

12 Q. [11:17:33] Donc, vous avez dit non à M. Yekatom parce que vous aviez peur qu'il
13 ramène la guerre à Mbaïki ; c'est bien ça ?

14 R. [11:17:43] Ça peut être la crainte, la crainte. Eux, s'ils sont de l'autre côté, hein, s'ils
15 sont avec ceux qui sont pour l'autodéfense, j'imagine que ça pouvait être une
16 possibilité.

17 Enfin, est-ce que je peux vous poser une question ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:18:07] Non, non, non.
19 Monseigneur Perin, vous savez, dans le système dans lequel nous travaillons là,
20 nous avons chacun notre rôle, vous le savez bien, hein, c'est la même chose dans
21 l'Église. Donc, dans le prétoire, les témoins répondent aux questions, et les parties et
22 les juges posent des questions. Donc, voilà, on va s'en tenir là, si vous voulez bien.

23 LE TÉMOIN : [11:18:28] Très bien. Merci. Excusez-moi.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:18:32] Vous êtes dans la
25 position inconfortable de ne pas poser de questions, mais bien d'y répondre, si vous
26 pouvez.

27 Monsieur Vanderpuye, je vous prie.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:18:46] Merci, Monsieur le Président.

1 Q. [11:18:53] Pas besoin de vous excuser, c'est juste comme ça que fonctionne notre
2 système, comme vient de l'expliquer M. le Président. C'est tout.

3 Mais bon, vous avez dit que ça aurait pu être une inquiétude, à savoir qu'il ramène
4 la guerre à Mbaïki. Mais c'est vous qui avez dit non, ou peut-être indirectement.
5 Donc, quelles étaient vos raisons à ce refus, pour refuser sa venue ? Est-ce que c'était
6 ça, est-ce que vous aviez la crainte qu'il ramène la guerre à Mbaïki ?

7 R. [11:19:23] Ma préoccupation, c'est qu'il y ait pas la guerre, donc il y a pas des
8 affrontements intercommunautaires entre les musulmans et les non-musulmans. On
9 cherchait de prévenir. Si on a fait la plateforme, c'était parce qu'on voulait prévenir.
10 Donc, quand on a l'impression, parce qu'on entendait dans l'arrière-pays : « des
11 Anti-balaka ici, par-là, Bouar et compagnie ». On a dit : « Non, nous devons prévenir
12 cela. » Donc, on a pensé... à ce moment-là, on a pensé de faire une réunion avec les...
13 ceux qui étaient, hein, soi-disant, l'opposé de... des Séléka. Après, comme vous avez
14 entendu, les Séléka sont partis deux jours avant, la veille, donc on n'a pas pu les
15 rencontrer. Mais on a pu écouter les autres, quelle est... quelles étaient leurs
16 intentions. Et on a compris que leurs intentions n'étaient pas celles de se venger,
17 mais aussi d'avoir une entente. C'est ça que je... j'estime.

18 Q. [11:20:49] Merci, c'est très utile. Vous avez indiqué que certaines personnes
19 étaient entrées en contact avec M. Yekatom à Pissa et que c'était avant la réunion,
20 pour préparer la réunion et préparer sa venue à la fin janvier. Est-ce que ces
21 personnes vous ont parlé du contenu du dialogue qu'ils avaient eu avec lui à Pissa, à
22 l'époque ? Savez-vous de quoi ils ont parlé ?

23 R. [11:21:34] Moi, j'avais envoyé mon... l'abbé Antareze, il est allé, je pense, avec le...
24 le préfet, hein, mais c'était simplement de se dire : il faut trouver un lieu, hein, pour
25 se mettre ensemble et voir un peu les choses, pour éviter qu'on se plie... on soit pris
26 de court, hein, avec les événements ; après, c'est trop tard. J'ai dit qu'un premier
27 temps, on voulait faire cette réunion à... pour Bangui, pour Bangui, là où il y a des...
28 les moins de... du Président Boganda. Donc, à la fin, j'ai dit non, ce n'est pas... je ne

1 voyais pas que tout le monde soit... doit se déplacer là-bas, et cetera, j'ai dit c'est
2 mieux que... aussi parce qu'on doit être prudent, on peut, hein, ne pas créer des
3 situations qu'après on maîtrise plus. Donc, on était... j'ai dit c'est mieux qu'on vient
4 dans un terrain neutre. Comme c'est la mission, vous venez et c'est aussi la
5 possibilité d'avoir plus de personnes, plus de représentants, parce que, autrement, il
6 faudrait les déplacer, comment, et cetera, avec quels moyens ?

7 Donc, je sais pas si j'ai répondu à la... hein, ils sont allés et c'était... le but, c'était
8 pouvoir décider de faire la réunion. C'était ça, le but, pas autre chose.

9 Q. [11:23:20] En plus de savoir que M. Yekatom se trouvait à Pissa à l'époque, saviez-
10 vous comment il y était arrivé, comment ça se fait qu'il soit arrivé et où il se trouvait
11 avant d'arriver à Pissa ?

12 R. [11:23:38] Je vous ai dit que, moi, M. Yekatom, je l'ai vu la première fois à Mbaïki,
13 donc je n'ai jamais suivi son... avant, même pas l'après, parce que c'était pas mon
14 problème.

15 Q. [11:23:56] D'accord, peut-être, mais vous saviez qu'il se trouvait à Pissa avant de
16 le voir à Mbaïki, n'est-ce pas ?

17 R. [11:24:06] On m'a dit, oui. En plus, il doit être originaire de ce côté-là, donc à
18 Pissa, il est chez lui. Je sais pas. Je vous ai dit hier, si vous avez écouté bien, qu'après,
19 je l'ai vu une autre fois et je ne l'ai pas reconnu, il avait la barbe, je l'ai pas reconnu.
20 Probablement, c'était le moment où il était... il était déjà député, je me rappelle plus
21 maintenant, avant, après. De toute façon, j'ai demandé à M. le maire, Roger, en
22 disant : « Mais ce monsieur-là, qui est à côté de toi,... » ... dans une cérémonie
23 religieuse, on était à la messe, dans une chapelle, je crois, c'était pour... pour
24 anniversaire, je ne sais plus, pour bénir. Après on se retrouvait ensemble, on
25 mangeait ensemble. Après la messe, on est allés. Lui, il a presque pas parlé,
26 pratiquement, très peu. Mais M. Roger m'a dit : « Tu le connais pas ? C'est lui, c'est
27 Rombhot. » Bien. Après, on s'est trouvés à dîner. C'était midi.

28 Q. [11:25:20] O.K.

1 R. [11:25:23] C'est tout. Après, moi, je me suis plus intéressé de... de ce monsieur.

2 J'avais pas... C'est pas mon affaire.

3 Q. [11:25:32] D'accord.

4 Ce que je veux dire, c'est que j'aimerais savoir ce que vous saviez de lui avant de lui
5 demander de venir à Mbaïki. Donc, je reformule : vous ne savez pas qu'il aurait été à
6 Boeing, à Bangui, à Cattin, à PK 9, à Zila, à Bimbo, à Sékia, à Ndagala, Kapou,
7 Kalangoï ? Vous ne savez rien de ça, avant de le contacter directement à Pissa ; c'est
8 bien ça ?

9 R. [11:26:21] Tous ces endroits, je les connais. Mais faire le lien avec lui, ce n'est pas
10 mon problème, ce n'était pas mon problème, hein. Peut-être que, en écoutant, voilà,
11 c'est pour ça que c'est... on s'est peut-être... on a avisé Rombhot pour qu'il vienne
12 pour la réunion, c'est ça. Mais savoir qu'est-ce qu'il a fait, comment il s'est comporté,
13 et cetera, ça, c'était pas mon problème.

14 Q. [11:26:55] Autre chose que vous saurez peut-être : savez-vous s'il y avait des
15 musulmans qui vivaient dans ces zones-là et si ces musulmans voyageaient à Mbaïki
16 pour être en sécurité, comme ceux que... dont vous avez parlé dans votre déposition
17 d'hier et d'aujourd'hui ? Est-ce qu'ils ont fini à Mbaïki ?

18 R. [11:27:21] Toutes ces zones-là sont à Bangui. Donc, vous pensez que, de Bangui, ils
19 viennent à Mbaïki pour être en sécurité ? Répondez-moi.

20 Q. [11:27:35] Alors... Alors, je vous... je vous arrête. Savez-vous où se trouve Kapou ?

21 R. [11:27:41] Oui.

22 Q. [11:27:42] C'est dans la Lobaye, n'est-ce pas ?

23 R. [11:27:43] Oui, oui.

24 Q. [11:27:44] Savez-vous où est Sékia ?

25 R. [11:27:45] Oui.

26 Q. [11:27:46] C'est dans la Lobaye aussi, n'est-ce pas ?

27 R. [11:27:47] Oui, oui.

28 Q. [11:27:48] Ndagala ?

1 R. [11:27:49] Ndala. Ndala.

2 Q. [11:27:50] C'est dans la Lobaye ?

3 R. [11:27:51] Oui.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:27:53] Monsieur
5 Vanderpuye, permettez-moi.

6 Q. [11:28:03] Alors, Monsieur Perin, évidemment, il y a certaines des localisations...
7 des... des endroits... certains des endroits qu'a mentionnés M. Vanderpuye se
8 trouvent dans la région de la Lobaye. Et M. Vanderpuye souhaite savoir si les
9 musulmans de ces endroits-là, dans la Lobaye, ont également fui à Mbaïki, si vous
10 savez ? Voilà la question. Peut-être pourrez-vous répondre.

11 R. [11:28:29] Je sais qu'il y a eu des mosquées qui ont été vandalisées, et cetera. Ça, ça
12 se trouve entre Mbaïki et Bangui, hein, c'est la route, le goudron. Mais dans quelles
13 circonstances ? Comment ? Qui était ? Et cetera. Je n'ai pas d'idée. Je n'ai aucune idée
14 de cela. Je sais qu'on parlait. C'était... On écoutait. Mais en ce moment-là, vous dire
15 quelque chose de précis de comment les choses se sont déroulées, qui était qui, qui
16 faisait quoi, je ne peux pas vous dire. Je m'excuse, mais...

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:29:20]

18 Q. [11:29:20] Nul besoin de s'excuser. C'est juste, voilà, comme ça que ça se passe
19 dans un prétoire. Ne vous inquiétez pas pour ça.

20 Vous avez dit un peu plus tôt aujourd'hui que lorsque vous avez vu M. Yekatom, il
21 était avec d'autres personnes. Saviez-vous, avant de le rencontrer, le nombre
22 d'éléments qui faisaient partie de son groupe ou qui étaient sous son contrôle, soit à
23 Mbaïki, soit ailleurs ? Est-ce que vous aviez une idée de ce nombre ?

24 R. [11:29:51] Avant de le rencontrer, non, pas du tout.

25 Q. [11:29:59] Et après l'avoir rencontré, est-ce qu'il vous a jamais dit combien de...
26 d'hommes il avait sous son contrôle ou à sa disposition ?

27 R. [11:30:11] Jamais j'ai entendu... savoir combien ils étaient. Surtout que, si j'ai bien
28 mémoire, il... lui il ne s'est pas présenté comme... comme Anti-balaka, comme

1 quelqu'un qui soit de... du côté des Anti-balaka. Donc, pour le reste, c'était... c'était
2 pas dans mon intérêt de savoir qui, quoi. Il fallait mettre ensemble les gens, hein,
3 faire voir que l'intérêt général est plus grand que l'intérêt particulier. C'est ça.

4 Q. [11:30:57] Est-ce que vous avez jamais entendu qu'il avait dit qu'il avait plus de
5 3.000 éléments à sa disposition ?

6 R. [11:31:15] Je ne... Je n'ai pas d'idée là-dessus.

7 Q. [11:31:23] Et étant donné que vous viviez à Mbaïki avant l'arrivée de M. Yekatom,
8 d'après vous, combien de Séléka se trouvaient à Mbaïki ?

9 R. [11:31:38] Je ne peux pas vous dire. Il y a des choses qui sont... c'était pas mon
10 affaire, donc c'est pour ça que je ne m'intéressais pas à savoir. Moi, je voulais
11 l'entente, je voulais prévenir des vengeances et, éventuellement, des affrontements.
12 Donc, c'était combien et tout ça, c'était pas dans mon enquête. Et en plus... en plus, je
13 vous dis que je travaillais toujours avec d'autres. Donc, je n'étais jamais en premier.
14 J'étais... Je voulais savoir quelles sont les actions que, à notre côté, église, nous
15 pouvions faire pour... pour le bien-être de tous. Donc, ils étaient combien et tout ça,
16 c'était pas dans mon esprit.

17 Q. [11:32:41] Après que vous avez organisé la réunion et que M. Yekatom a accepté,
18 donc, de venir à Mbaïki, si je vous ai bien compris, les Séléka sont partis avant qu'il
19 ne puisse y arriver au milieu de la nuit... en pleine nuit ; c'est cela ?

20 R. [11:33:04] Oui, ils sont partis, ils ont eu des ordres — je ne sais pas de qui, de leur
21 commandant, et cetera, leur organisation. Et donc, j'ai dit que M. Adam, le colonel,
22 dans la nuit, a contacté mon adjoint, mon... l'abbé Antareze, pour lui dire que, voilà,
23 il nous saluait, il regrettait parce que... il remerciait parce qu'il y a eu... il y avait eu
24 une bonne collaboration, et cetera. Il a vu qu'on cherchait le bien des gens.

25 Et j'ai dit tout à l'heure que la plateforme, aussi, hein, a reconnu la bonne volonté des
26 deux parties des Séléka, donc d'Adam, et de M. Rombhot — on l'appelait comme
27 ça. — pour éviter l'affrontement. Ça, ça a été reconnu. Donc, on peut contacter ceux
28 qui sont... qui faisaient partie de la plateforme, si vous voulez savoir... en savoir plus.

1 D'accord.

2 Q. [11:34:11] Non, je voulais juste savoir ce que vous saviez au sujet du fait que les
3 Séléka sont partis en pleine nuit, avant qu'un événement que vous aviez organisé
4 pour restaurer la paix à Mbaïki ne se passe. Mais je comprends, d'après ce que vous
5 nous dites, que hormis un appel à l'abbé, vous ne savez pas vraiment pourquoi ils
6 sont partis, vous ne savez pas quel était l'ordre.

7 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:34:42] Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:43] Maître Dimitri.

9 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:34:46] Le conseil ne reprend pas à bon escient ce
10 qui a été dit. Le témoin a parlé de ce qui avait été dit lors de cette conversation
11 téléphonique, avec les raisons, pourquoi il est parti, qu'il avait reçu un ordre...

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:04] Oui, certes, certes,
13 mais je... mais je pense qu'on ne peut pas soulever d'objection face à une telle
14 question.

15 Q. [11:35:25] Vous n'avez pas de plus amples renseignements, de plus amples
16 détails, vous ne savez pas pourquoi les Séléka sont partis en pleine nuit, vous ne
17 savez pas quel était... quels étaient ces ordres ?

18 *(Silence du témoin)*

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:35:31]

20 Q. [11:35:32] Non, je suppose.

21 R. [11:35:35] Ceux qui devaient aller se... Ils devaient se rassembler au nord. Mais,
22 plus que cela, je ne sais pas. Et après, je veux dire que c'était pas pour *(inaudible)*,
23 c'était pour éviter la guerre, pour... Hein, la réunion qu'on a fait, c'était pour éviter,
24 hein, pour qu'il y ait la paix. Ça veut dire que la paix était déjà avant, on était...
25 Hein ? On ne voulait pas l'affrontement. Vous avez dit un peu différent tout à
26 l'heure.

27 Q. [11:36:07] Non, non, ça, c'est très, très clair. Et je vous remercie d'avoir développé
28 ce propos.

1 Donc, vous avez dit que lorsque M. Yekatom est arrivé pour cette réunion, il est
2 arrivé avec quelques personnes, une poignée de personnes — ça, vous l'avez déjà dit.
3 Est-ce que vous savez s'il y avait d'autres personnes avec qui il est venu, qui ne sont
4 pas venues à la réunion ? En d'autres termes, est-ce que vous savez si ses hommes
5 étaient déployés dans d'autres secteurs de Mbaïki ?

6 R. [11:36:45] Aucune idée.

7 Q. [11:36:51] Donc, vous ne le savez pas pour ce jour-là ; vous ne le savez pas pour
8 les jours suivants ; vous ne savez pas, donc, s'il y avait d'autres hommes de
9 M. Yekatom qui sont arrivés à Mbaïki. Est-ce que c'est bien ainsi que je dois vous
10 comprendre ?

11 R. [11:37:09] Tout à fait, parce que pour être médiateur, hein, il ne faut pas être d'un
12 côté ou de l'autre. Moi, c'est des choses qui ne m'intéressaient pas et c'est pour ça que
13 j'avais — j'estime — la confiance, hein, soit d'un côté, soit de l'autre. Parce que, moi,
14 je pouvais risquer la vie aussi, parce que vous pouvez entendre d'un côté et de
15 l'autre, dans le sens. Parce que dans ces situations de... disons, de... d'insécurité
16 totale, on ne pouvait pas... on est restés — j'avais dit, je le répète encore — deux mois
17 à la mission parce qu'on n'avait pas de sécurité. On ne savait pas qui fait quoi, et
18 cetera. Ils ont volé des voitures à la mission et d'autres missions à l'intérieur. Donc,
19 c'était... Pour moi, c'était chercher le bon sens et la... hein, l'intérêt de tout le monde.

20 Q. [11:38:22] D'accord, Monsieur Perin. Donc, pour que tout soit bien clair : vous ne
21 savez pas si M. Yekatom est arrivé avec d'autres personnes, hormis les six aux sept
22 personnes avec qui vous l'avez vu à l'église ce jour-là, et vous ne savez pas non plus
23 si d'autres membres de son groupe sont arrivés à Mbaïki après cela ; est-ce exact ?

24 R. [11:38:49] Tout... C'est exact.

25 Q. [11:38:51] D'accord.

26 Est-ce que vous savez si les Anti-balaka étaient cantonnés près de la... la mairie de
27 Mbaïki après cette réunion ?

28 R. [11:39:15] Aucune idée.

1 Q. [11:39:22] Est-ce que vous savez s'ils avaient une base au bâtiment Socatel ?

2 R. [11:39:32] Je vous ai dit : pour tout ce genre de questions, c'était pas mon
3 problème. Donc, c'est inutile de me demander : est-ce que vous savez ici, est-ce que
4 vous savez là ? Je vais respecter vos questions, mais ce n'était pas moi à savoir... à
5 m'intéresser si, quoi... Non. Pour moi, c'était que les deux parties soi-disant se
6 mettent d'accord. Parce qu'on peut... autrement, on ne peut pas faire la paix, on ne
7 peut pas. Il y a la vengeance, il y a le... l'affrontement, et cetera. Donc, m'intéresser
8 des détails, ils sont combien, ils logent où, ils sont où, et cetera, ce n'est pas mon
9 enquête, je ne suis pas enquêteur.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:40:26] Puis-je, Monsieur
11 Vanderpuye ?

12 Q. [11:40:30] Monsieur Perin, eh bien, vous avez expliqué que vous pensez que ce
13 type de questions ne... n'ont pas de sens. Mais vous devez également comprendre le
14 Procureur. Vous étiez présent, vous connaissez la région, donc c'est ça le contexte de
15 ces questions. Alors, je ne sais pas, mais il se peut que vous apportiez les mêmes
16 réponses à d'autres questions, mais M. Vanderpuye a tout à fait le droit de vous
17 poser ce type de questions.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:41:05] Merci, Monsieur le Président.

19 Q. [11:41:07] Monsieur Perin, où se trouve le bâtiment de la Socatel ? À quelle
20 distance se trouve-t-il, ce bâtiment, par rapport à l'église Sainte-Jeanne D'Arc, si vous
21 le savez ?

22 R. [11:41:19] De ce côté, c'est... Jeanne D'Arc est à plus ou moins 3 kilomètres de... du
23 centre de Mbaïki. Donc...

24 Q. [11:41:35] Peut-être que c'est une question de traduction, mais quelle est la
25 distance entre ce bâtiment et l'église ?

26 R. [11:41:44] Peut-être ces kilomètres-là, parce que, Socatel, si je pense bien, c'était...
27 c'était au centre de Mbaïki ; Socatel, c'est où ?

28 Q. [11:42:01] Non, non, c'est la traduction. Alors, vous, vous avez dit que c'était à

1 3 kilomètres du centre de Mbaïki...

2 R. [11:42:06] De ?

3 Q. [11:42:07] Vous, vous avez dit...

4 R. [11:42:15] De la cathédrale de... d'où j'habite, d'où j'habite. Excusez-moi... d'où
5 j'habite.

6 Q. [11:42:21] D'accord. C'est la raison pour laquelle je vous ai reposé la question.
7 Comme je vous l'ai dit, nous parlons des langues différentes et nous passons par le
8 truchement des interprètes, donc est-ce que vous pouvez nous dire quelle était la
9 distance entre l'église et le quartier de Baguirmi, Ngbandi ?

10 R. [11:42:49] Baguirmi, l'église, si vous entendez, la cathédrale, hein, là où j'habite ;
11 Baguirmi, c'est peut-être à 2 kilomètres, je ne sais pas, hein, c'est un des premiers
12 quartiers avant d'arriver au centre de Mbaïki.

13 Q. [11:43:14] Et qu'en est-il du quartier de Ndemo ? Quelle est la distance entre ce
14 quartier et la cathédrale ?

15 R. [11:43:22] Ça, je regrette, je n'ai pas (*inaudible*)... distance Ndemo, et cetera, c'est
16 avant... Ndemo, c'est avant de... d'arriver à ma... mais... moi, cette connaissance aussi
17 des quartiers, le nom, tout ça, tout ça, c'était... jamais été mon problème principal.
18 Donc, maintenant, me demander... Mais... je... je respecte vos questions, comme le
19 Président vient de dire, je respecte vos questions, mais je ne sais pas comment vous
20 aider, parce que savoir la distance, et tout ça.

21 Q. [11:44:12] Non, non, non, mais c'est utile de savoir quelle est la distance, où se
22 trouve la cathédrale par rapport au centre de la ville et où se trouve ces lieux. Donc,
23 vous m'avez... vous m'avez été très utile. Peut-être que ce n'est pas votre sentiment,
24 mais vous m'avez beaucoup aidé.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:44:28]

26 Alors, j'aimerais maintenant vous montrer une vidéo, intercalaire 10, CAR-OTP-
27 2118-0415. La transcription figurera au document CAR-OTP-21... donc, 2127-4357,
28 intercalaire 12. La référence pour la transcription, c'est page 4376, lignes 684 à 699 ; et

1 l'horodatage, c'est à partir de 43 min 30 s, jusqu'à 54 min 43 s. Est-ce que les cabines
2 d'interprètes pourraient m'indiquer quand nous pouvons commencer à lancer la
3 vidéo.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:45:30] Monsieur
5 Vanderpuye, vous pourriez nous dire quand cette vidéo a été prise, si vous disposez
6 de l'information, bien entendu.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:45:39] Je n'ai pas, mais il me semble que cela
8 a été pris en 2016.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:45:44] 2016.

10 Je pense que vous pouvez lancer votre vidéo maintenant.

11 *(Diffusion de la vidéo)*

12 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2118-0415,*
13 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
14 *française]*

15 « Reporter : [Voix off]. De nouveau en route, cette fois nous nous dirigeons à
16 MBAÏKI, à environ 120 Km de BANGUI. Nous allons à la rencontre de l'un des
17 leaders ANTI-BALAKA le plus remarqué.

18 Alfred YAKATOM RAMBO, mieux reconnu comme Général RAMBO.

19 AY : Oui, je suis Caporal-chef YEKATOM RAMBO Alfred, chef de mouvement
20 ANTI-BALAKA de zone sud. Moi, je pensais que les SÉLÉKA sont venus construire
21 notre pays or ce sont des Mercenaires, et ils tuaient des gens par-ci par-là. Il y a des
22 pillages partout, j'étais parti même à la banque pour prendre mon argent et ils
23 m'avaient kidnappé, je me suis traversé à ZONGO, arrivé maintenant à ZONGO
24 j'avais vu beaucoup de militaires. Et c'est là où que j'ai eu l'idée, je dis, mais nous on
25 est des militaires de carrière qu'est-ce qu'on va faire là-bas, mieux qu'on retourne
26 dans notre pays. C'est là où que j'ai créé le mouvement ANTI-BALAKA pour venir
27 chasser ces mercenaires qui sont venus détruire notre pays.

28 Reporter : [Voix off]. Cet homme et ses gens, une sorte d'armée, sortent chaque jour

1 pour attaquer les mercenaires musulmans, comme ils les appellent. Pourtant selon ce
2 qu'on m'a expliqué à mon arrivé. Aujourd'hui ils ont décidé de ne pas sortir les
3 armes, parce qu'ils veulent se présenter devant l'opinion publique comme des agents
4 politiques. En fait...[...] »

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:47:11] Nous nous sommes interrompus à
6 54 min 43 s.

7 Q. [11:47:21] Alors, bon, vous pouvez bien entendu, constater qu'il s'agit de
8 M. Yekatom à l'écran, et nous allons maintenant parler de cette vidéo. Dans un
9 premier temps, est-ce que vous reconnaissez le bâtiment devant lequel il se trouve ?
10 Si vous ne le reconnaissez pas, pas de problème.

11 R. [11:47:42] Je ne me rappelle pas d'avoir... où se trouve, à quel endroit, je ne sais
12 pas, je ne saurais pas dire.

13 Q. [11:47:53] D'accord. Alors, dans la vidéo, dans cette vidéo, il se présente comme le
14 « chef de mouvement anti-balaka de la zone sud. »

15 Pendant la réunion que vous avez eue avec lui en janvier 2014, est-ce qu'il s'est
16 jamais présenté comme le chef de mouvement des Anti-balaka de la zone sud ?

17 R. [11:48:27] Vous m'avez entendu dire que je ne connaissais pas, et je peux répéter
18 ce que lui il a dit en se présentant. « Je suis FACA, caporal des FACA, et donc, je suis
19 là pour mettre de l'ordre pour... pour la paix, et cetera. » C'est ça.

20 Q. [11:48:57] Est-ce que quelqu'un d'autre qui a participé à l'organisation de la
21 réunion ou qui a participé à ladite réunion vous a jamais dit qu'il s'était présenté
22 comme un dirigeant anti-balaka ?

23 R. [11:49:19] Moi, je peux dire ce qu'il a dit à la réunion, lui-même. C'est ça qu'il a dit
24 à la réunion, il ne m'a pas dit en privé, il a dit face à tout le monde. Donc, pour le
25 reste, ça m'intéressait pas. Le fait même qu'on l'a invité, ça démontre, que, d'une
26 façon ou d'une autre, on savait qu'il pouvait représenter les Anti-balaka, ça, hein,
27 ceux qui étaient, je dis, l'autodéfense contre, hein, soi-disant, les Séléka, voilà, ça, je
28 l'ai déjà dit, je l'ai répété plusieurs fois, je pense. Pour le reste, je ne peux pas ajouter.

1 Q. [11:50:02] D'accord. Donc, lorsque vous l'avez invité à la réunion, vous aviez
2 compris qu'il était un dirigeant du mouvement anti-balaka ?

3 R. [11:50:15] Il... J'ai compris qu'il pouvait représenter le côté, hein, opposé aux
4 Séléka, pour les mettre ensemble. Il fallait bien dire, si on veut mettre ensemble, il
5 faut... Alors, ce nom est sorti. Donc, j'ai dit bien, à mon adjoint, allez... sûrement, le...
6 le préfet pouvait savoir mieux que moi, hein. J'ai dit : « Allez le rencontrer, et
7 cetera », parce que je veux que... et le même fait que j'ai dit, il ne doit pas venir à
8 Mbaïki, ça supposait que je... je le reconnaissais... ce que j'avais entendu, qu'il
9 pouvait représenter, il pouvait avoir une autorité sur Anti-balaka dans ce sens-là.

10 Q. [11:51:05] Je comprends cela, et la raison pour laquelle je vous pose la question,
11 c'est que lors du... de l'interrogatoire principal, vous avez dit qu'il avait dit qu'il était
12 FACA, qu'il était un FACA, et vous avez dit que pour vous, cela signifiait ou
13 suggérait qu'il n'était ni pour un camp ni pour l'autre. Donc maintenant, je vous pose
14 la question : j'aimerais savoir si, pendant la réunion, il vous a dit qu'il était le chef du
15 mouvement anti-balaka. Est-ce qu'il a prononcé ces mots ? Est-ce que vous vous en
16 souvenez ?

17 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:51:43] Monsieur le Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:51:44] Maître Dimitri, le
19 témoin a répondu à la question.

20 Q. [11:51:48] Donc, je me souviens, je... je comprends plutôt, Monsieur, que vous ne
21 vous souvenez pas si ces mots ont été prononcés ; c'est bien cela, Monsieur le
22 témoin ?

23 R. [11:52:01] Tout à fait. Moi, je reste sur la... sa présentation à lui, il a dit : « Je suis
24 FACA, je suis caporal de FACA, moi je pouvais savoir comment. »

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:52:13] Monsieur
26 Vanderpuye, je pense que vous pouvez passer à autre chose.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:52:20] Oui, Monsieur le Président.

28 Q. [11:52:29] Alors, j'aimerais vous poser une question au sujet de cette réunion dans

1 l'église : vous avez mentionné le fait que M. Yekatom s'était levé, s'était exprimé,
2 vous avez parlé de ce qu'il a dit ; est-ce que vous vous souvenez si, vous, vous avez
3 parlé ?

4 R. [11:52:45] C'est que sûrement j'ai parlé, hein. Maintenant, ce qui est vraiment le
5 clou... le centre de mon intervention, c'est lui dire : « Ce que tu as dit là, c'est mieux
6 que tu le dises à tout le peuple, qu'il le sache, hein, et le sens était qu'il n'était pas
7 d'un... d'un côté plutôt que dans l'autre. » C'était ça le sens, hein. Après la réunion,
8 ils sont allés... il est allé parler à tout le... à toute la foule qui était devant la... la
9 mairie, le fait qu'il a dit : « Si un jeune qui s'en... s'en prene à un musulman, je le
10 tue. S' il y a un jeune qui s'en prene à un homme musulman, je le tue », ça veut dire
11 quoi ? Si moi, je me pose la question, ça veut dire qu'il est venu pour qu'il n'y ait pas
12 l'affrontement.

13 Q. [11:53:41] D'accord. Mais il n'a pas mentionné qu'il était chef des Anti-balaka, et
14 vous ne l'avez pas dit non plus pendant la réunion ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:53:53] Monsieur
16 Vanderpuye, le témoin a déjà répondu à cette question.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:53:58]

18 Q. [11:53:58] Alors, voici la question que je... j'aimerais savoir : est-ce que vous vous
19 souvenez de ce que, vous, vous avez dit ? Est-ce que vous vous souvenez des mots
20 que vous avez prononcés ?

21 R. [11:54:06] Je n'ai pas une idée particulière de ça, parce que, moi, je présidais, mais
22 c'était l'abbé Antareze qui dirigeait, c'est-à-dire, donnait la parole. Je n'ai pas une
23 idée exactement de ce... Le but de la réunion, c'était arriver à se parler, à s'entendre
24 pour prendre une décision commune.

25 Q. [11:54:30] Est-ce que d'autres participants se sont exprimés ?

26 R. [11:54:39] Sûrement. Il y a des gens qui ont parlé, oui. Cela à dire si je me rappelle
27 ce qu'ils ont dit, non. Je regrette, je ne pourrais pas.

28 Q. [11:54:51] D'accord. Est-ce que vous vous souvenez qui a parlé indépendamment

1 de ce qu'ils ont dit ?

2 R. [11:54:58] Je pense qu'il y avait eu l'imam, sûrement, il aura parlé, et d'autres...
3 C'est des choses que je n'ai pas fixées. Ma... Mon attention, ce n'était pas sur ça, mais
4 enfin, tout le monde pouvait parler, tout le monde... Maintenant, qu'est-ce qu'ils ont
5 dit, et cetera, mais...

6 Q. [11:55:18] C'était il y a très longtemps, ne vous en faites pas, si vous ne vous en
7 souvenez pas, vous ne vous en souvenez pas. Mais combien de temps a duré la
8 réunion ?

9 R. [11:55:30] Pas longtemps, ce n'était pas tellement long.

10 Q. [11:55:35] Certainement, elle a moins duré de temps que votre déposition. Donc,
11 est-ce que vous pouvez me donner une estimation ? Une heure ? Deux heures ? Un
12 quart d'heure ? 20 minutes ? Quelque chose de ce style ?

13 R. [11:55:48] Moi, je pense que peut-être dans l'heure, même pas... Pourquoi pas ?

14 Q. [11:55:57] D'accord. J'aimerais maintenant vous montrer quelques photographies.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:56:07] Mais j'ai encore le temps, n'est-ce pas,
16 Monsieur le Président ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:11] Deux ou
18 trois minutes, parce qu'il faut vraiment que nous nous arrêtions à midi précise. Je ne
19 sais pas si vous allez aborder un nouveau thème avec de nouvelles questions ?

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:56:21] Oui, non, c'est toujours au sujet de la
21 réunion. Et j'ai quelques photographies que je veux montrer.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:26] Oui, oui, d'accord,
23 mais je ne pense pas que vous serez en mesure de le faire en deux, trois minutes — je
24 suppose, tout simplement. Donc, de ce fait, pour les raisons que je vous ai
25 expliquées, nous allons avoir une longue pause déjeuner jusqu'à 14 h 30.

26 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:56:47] Veuillez vous lever.

27 *(L'audience est suspendue à 11 h 56)*

28 *(L'audience est reprise en public à 14 h 33)*

1 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:33:14] Veuillez vous lever.

2 Veuillez vous asseoir.

3 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:36] Monsieur
5 Vanderpuye, vous avez toujours la parole.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:33:41] Merci, Monsieur le Président.
7 Simplement pour information, je ne suis pas aussi... en train d'aller aussi vite
8 qu'espéré.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:51] Ne vous inquiétez
10 pas, on ne force rien du tout. Il faut qu'on s'arrête à 16 heures, donc si besoin, on
11 poursuit demain matin.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:07]

13 Q. [14:34:08] Bonjour, bon après-midi, Monsieur Perin.

14 Au moment où nous nous sommes quittés, j'étais sur le point de vous montrer des
15 photos de la réunion du mois de janvier. Je vais vous en projeter quelques-unes,
16 vous en montrer quelques-unes, puis je vous poserai quelques questions dessus.

17 *(Diffusion de la photographie)*

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:10] La première : onglet de la Défense 6,
19 CAR-OTP... Pardon : CAR-D29-00010-0165.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:43] Nous l'avons... Nous
21 l'avons déjà à l'écran.

22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:46] Merci, Monsieur le Président.

23 Q. [14:34:48] Est-ce que vous voyez, Monsieur le témoin, la photo ?

24 R. [14:34:59] Oui, moi, je vois la photo, oui.

25 Q. [14:35:03] Parfait. Je pense que vous l'avez déjà vu : on voit M. Yekatom se tenir
26 debout au milieu de l'écran. Donc, poser des questions à présent sur les trois
27 personnes, les trois... les trois hommes qui sont vêtus d'un habit musulman au
28 premier plan : est-ce que vous les reconnaissez, est-ce que vous connaissez leurs

1 noms ?

2 R. [14:35:26] Non, non.

3 Q. [14:35:32] D'accord. C'est — j'imagine — des gens qui avaient été invités à la
4 réunion en représentation de la communauté musulmane.

5 R. [14:35:53] Oui, ça, c'est... c'est cela, oui, c'est vrai.

6 Q. [14:35:56] Mais vous ne vous souvenez pas de leurs noms ; c'est bien ça ?

7 R. [14:36:00] Je ne peux pas le dire. Peut-être mes collaborateurs, mais pas moi.

8 Q. [14:36:11] Et je note sur la photo qu'un certain nombre de personnes qui disposent
9 sur leur table d'un papier et d'un stylo ; est-ce que vous savez pourquoi ? Pourquoi
10 disposaient-ils de ces papiers et de ces stylos sur leur bureau pendant cette réunion ?

11 R. [14:36:29] Je suppose que c'était pour prendre des notes.

12 Q. [14:36:44] Est-ce que vous vous souvenez d'avoir vu des gens prendre des notes ?

13 R. [14:36:48] Pas particulièrement.

14 Q. [14:37:03] Très bien.

15 Je vais vous montrer l'intercalaire de la Défense n° 9 — CAR-D29-0010-0168.

16 *(Diffusion de la photographie)*

17 Et je vois que nous l'avons sur l'écran. Est-ce que vous le voyez, Monseigneur ?

18 R. [14:37:28] Oui, je vois.

19 Q. [14:37:31] Et ces deux personnes en uniforme militaire que l'on voit au premier
20 rang, s'agit-il des gens... de gens qui étaient venus avec M. Yekatom ?

21 R. [14:37:52] Je crois bien.

22 Q. [14:37:53] La personne sur la gauche, je pense que c'est une personne du nom de
23 Habib Beina ; est-ce que quelqu'un s'est jamais présenté à vous sous ce nom, ou est-
24 ce qu'on vous a présenté ce jour-là quelqu'un de ce nom-là ? Est-ce que vous vous en
25 souvenez ?

26 R. [14:38:17] J'ai aucune mémoire sur ça. Je ne me souviens pas.

27 Q. [14:38:26] Vous souvenez-vous du nom d'un... d'une des personnes qui est venue
28 avec M. Yekatom à cette réunion, faisant partie de son groupe, ses adjoints ou ses

1 gardes du corps ?

2 R. [14:38:49] Je n'ai contacté aucune personne en dehors de Yekatom.

3 Q. [14:38:57] D'accord. Juste pour m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez
4 dit : vous dites que vous n'avez contacté personne ou que vous n'avez été en contact
5 avec personne, mis à part M. Yekatom ?

6 R. [14:39:16] Non, je parle... je parle de son entourage, hein. Il est venu avec des gens,
7 voilà. Vous voyez qu'ils n'ont pas de papier pour écrire, hein. Quand on fait une
8 réunion, on donne à tout le monde un papier, un bic pour qu'ils puissent prendre
9 des notes. Ça, c'est... c'est ce qu'on fait d'habitude. Donc, ils sont rentrés. Moi, je ne
10 me suis pas... je ne me suis pas occupé de sa garde du corps, disons. Donc, j'ai parlé
11 avec personne des deux, là. Comme si je vais demander quelque chose, non. On
12 avait invité M. Yekatom, et lui, c'est lui qui... qu'on voulait écouter et lui dire des
13 choses.

14 Q. [14:40:12] D'accord. Non, ce que je voulais dire par là, c'est que vous n'avez pas
15 dit par exemple : « Voilà, c'est mon adjoint untel ; c'est un monsieur untel, mon
16 adjoint », comme ça. Il est... Il est arrivé à la réunion et il s'asseyait là où il s'asseyait ;
17 c'est bien ça ?

18 R. [14:40:34] Oui, je pense bien que ceux qui ont été invités se sont peut-être
19 présentés, mais je ne me souviens pas particulièrement de ça.

20 Q. [14:40:43] D'accord. Merci beaucoup pour ces précisions. Voyons ensemble
21 l'intercalaire n° 10 de la Défense, CAR-D29-0010-0169.

22 Juste avant les... les hommes de Yekatom qu'on voyait sur le premier rang, là, est-ce
23 qu'ils parlaient pendant la réunion ? Est-ce qu'ils ont parlé pendant la réunion ? Est-
24 ce que vous vous en souvenez ?

25 R. [14:41:15] Je ne crois pas.

26 Q. [14:41:17] D'accord. D'accord, c'est très utile.

27 Et cette photo-ci, à présent, on voit deux hommes au premier plan, en chemise
28 blanche, qui semblent également être en train de prendre des notes ; savez-vous qui

1 ils sont ?

2 R. [14:41:42] Je n'ai pas mémoire, je ne pourrais pas dire.

3 Q. [14:41:46] Bien. Permettez-moi de vous montrer l'intercalaire n° 19 de la Défense,
4 CAR-D29-0001-0178. Voyez-vous la photo, Monsieur Perin ?

5 R. [14:42:25] Oui.

6 Q. [14:42:27] Très bien. Donc, c'est vous à gauche, n'est-ce pas ?

7 R. [14:42:31] Oui, avec mon vicaire à côté.

8 Q. [14:42:39] Très bien. Puis, c'est M. Mozanga ?

9 R. [14:42:44] Oui, Maximin.

10 Q. [14:42:56] Maximin. Et la personne à droite, qui est plus près de la fenêtre, à
11 droite, c'est Roger ?

12 R. [14:43:06] Je crois bien.

13 Q. [14:43:16] D'accord. Roger Okoa-Penguia dont nous avons parlé tout à l'heure,
14 c'est ça ?

15 R. [14:43:22] Oui, je pense.

16 Q. [14:43:29] Et la personne au premier plan est l'une des personnes qui est venue
17 avec M. Yekatom, c'est ça ?

18 R. [14:43:39] Ça, c'est... M. Yekatom, je crois. Non ?

19 Q. [14:43:48] Pas loin, c'est Habib Beina. Mais effectivement, c'est l'une des personnes
20 les plus proches, les plus directement liées à M. Yekatom. D'accord, je comprends, ce
21 n'est pas très clair. Oui, oui. Je comprends, oui. Vous souvenez-vous si maire Roger
22 Okoa-Penguia a parlé pendant cette réunion — M. le maire ?

23 R. [14:44:16] En général, je peux dire que je ne me rappelle pas des... des
24 interventions auxquelles ils auraient dit, et cetera. Donc, je... je suppose qu'il a dit
25 quelque chose, il est venu, comme d'autres, hein. L'important, c'était de savoir
26 qu'est-ce que M. Yekatom, lui, il pensait, parce que c'était prévu la réunion avec les
27 Séléka. Ça, c'est un élément très important. Les Séléka n'étaient pas là. Donc, à un
28 certain moment, on s'est retrouvés avec... parce que c'était entre les deux qu'on

1 devait accorder. Donc, on avait les autres, on voulait simplement écouter quels
2 étaient les sentiments de ceux qu'on avait invités. Soi-disant, comme on l'a dit tout à
3 l'heure, bien sûr, on pensait qu'ils étaient représentants des Anti-balaka. Parce que
4 ceux qu'on a invités, c'étaient Anti-balaka et Séléka. Donc, en se trouvant en présence
5 simplement d'une partie de ceux que... l'intérêt était que tout le monde voulait
6 écouter quel est... quel était le sentiment des Anti-balaka par rapport au fait que les
7 Séléka étaient partis maintenant. Donc, qu'est-ce qu'ils voulaient... comment ils
8 voyaient la situation pour qu'il y ait la sécurité.

9 Q. [14:45:53] Alors, j'en déduis que tout le monde à la réunion était conscient que les
10 Séléka étaient déjà partis. Savaient-ils quand est-ce que les Séléka étaient partis ? Est-
11 ce que les gens en ont parlé à la réunion ?

12 R. [14:46:17] Non, mais je pense que c'était évident pour tous, avant même de venir à
13 la réunion, qu'eux, ils n'étaient pas là, ils étaient partis. Donc, je ne crois pas que,
14 particulièrement, on en ait parlé à la réunion. C'était évident pour tout le monde.

15 Q. [14:46:33] Permettez-moi de vous montrer une autre photographie. C'est la
16 prochaine. En tout cas, l'onglet de la Défense n° 20, CAR-D29-0010-0179.

17 *(Diffusion de la photographie)*

18 Parfait. On l'a déjà à l'écran. On voit une personne en uniforme sur la gauche de la
19 photo.

20 R. [14:46:56] Oui.

21 Q. [14:46:57] Est-ce que vous reconnaissez à quelle force... à quelle force ce qui
22 semble être un soldat appartient ?

23 R. [14:47:25] Je ne peux pas dire. Si je... *(inaudible)*. Maintenant, je le vois là, c'est là,
24 mais je ne sais pas. Je ne peux pas dire, je ne peux pas préciser.

25 Q. [14:47:36] Y avait-il des membres des Sangaris à cette réunion ?

26 R. [14:47:52] Ça, c'est une bonne question. Je pense, peut-être, c'étaient ceux-là, oui.
27 Peut-être. Mais encore une fois, je ne sais même pas s'ils étaient invités. Je ne sais
28 même pas. Peut-être ils étaient là pour la sécurité. Je ne sais pas. Je n'ai pas... une

1 juste idée sur... sur cela. Peut-être c'est le cas, oui.

2 Q. [14:48:24] Bien. Au-delà de la réunion, savez-vous s'ils se trouvaient sur la zone,
3 dans... dans la région à l'époque ?

4 R. [14:48:33] Qui ?

5 Q. [14:48:36] Les Sangaris ?

6 R. [14:48:41] Les Sangaris. Les Sangaris sont venus à Mbaïki, ils se sont installés à
7 l'école primaire. Pourquoi ils sont venus ? Ça, c'était pas dans mon agenda. Ils sont
8 venus, hein, et ils étaient... ils habitaient dans les écoles. Et ils faisaient visite... ils
9 nous faisaient visite chaque jour, ceux qui... Les responsables, ils venaient voir, et
10 cetera, pour se présenter, pour saluer encore, avec gentillesse, comme ça, c'est tout.
11 Mais leur programme, leur travail, et cetera, n'est pas... n'étaient pas partagés avec
12 nous. C'était pour la sécurité, disons, en général.

13 Q. [14:49:30] D'accord, mais ma question, c'est vraiment de savoir s'ils étaient
14 présents à Mbaïki, aux alentours de la cathédrale, à l'époque où vous avez eu la
15 réunion, ou avant d'avoir la réunion, par exemple ? Ou est-ce qu'ils sont arrivés
16 après cette réunion — si vous le savez ?

17 R. [14:50:06] Ça, vraiment, en ce moment, je n'ai pas une idée claire si j'étais déjà là
18 ou pas. Parce que ce n'était pas notre préoccupation, ça c'est... c'est arrivé comme ça.
19 Pour... Je ne peux pas dire. Je n'ai pas de... Il faudrait que je réfléchisse. Mais en ce
20 moment, je ne peux pas dire s'ils étaient déjà là ou pas. En voyant, là, on peut
21 supposer, mais je ne peux pas dire.

22 Q. [14:50:47] D'accord. C'est... C'est parfait. Il n'y a pas de problème, ça fait très
23 longtemps, c'est la raison pour laquelle je pose des questions et je vous montre ces
24 photos en espérant que ça vous aide.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:51:03] Pardon, Monsieur le Président ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:51:05] Non, rien. J'écoute.
27 J'écoute.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:51:08] Très bien. Merci, Monsieur le

1 Président.

2 Q. [14:51:08] Je vais vous montrer, Monsieur le témoin, une autre photo. Onglet
3 22 du classeur de la Défense ; CAR-D29-0010-0181.

4 *(Diffusion de la photographie)*

5 Ah ! Bah, on l'a déjà. Très bien.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:51:24] Nous avons une
7 greffière particulièrement alerte aujourd'hui.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:51:30] Merci beaucoup à elle, alors.

9 Q. [14:51:33] Monsieur, est-ce que vous reconnaissez les personnes qui sont sur cette
10 photo ? Et je peux zoomer, si vous avez besoin de vous rapprocher un peu de ces
11 visages.

12 R. [14:51:43] Le premier, c'est l'abbé Alain Patrick. Tout de suite, là. Les autres, je
13 connais les visages, mais pour me rappeler des noms, c'est un peu difficile. Mais le
14 premier, là, en premier lieu, là, avec la chemise bleue, là, c'est un de mes prêtres.

15 Q. [14:52:09] Merci. C'est... C'est... C'est très utile. Et au deuxième rang, il semble y
16 avoir quelqu'un d'assis dans ce que je dirais être un... un uniforme de la
17 gendarmerie, un uniforme de gendarmes. C'est la personne qu'on voit au milieu, là,
18 du... du deuxième rang...

19 R. [14:52:20] C'est possible.

20 Q. [14:52:21] ... juste sous la fenêtre, sur la photo, au deuxième rang.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:52:25] Est-ce qu'on peut peut-être se
22 rapprocher encore ? Voilà.

23 Q. [14:52:27] Est-ce que vous voyez, là, mieux cette personne ?

24 R. [14:52:42] C'est possible, ils étaient invités. Ils étaient invités. Toutes les personnes
25 responsables, en responsabilité, ils étaient invités. Leurs représentants, bien sûr.

26 Q. [14:52:54] Et on continue à se déplacer vers la droite de cette photographie.

27 *(La greffière d'audience s'exécute)*

28 Voilà, donc l'autre droite.

1 *(La greffière d'audience s'exécute)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:53:12] Ça dépend toujours
3 de quel côté on le voit, hein ? C'est sûr.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:53:18] Non, j'aimerais me concentrer sur la
5 personne qui est au milieu de ces trois-là. Est-ce qu'on peut se rapprocher, zoomer,
6 un petit peu ?

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Voilà. Merci.

9 Q. [14:53:31] Est-ce que vous reconnaissez cette personne ?

10 R. [14:53:34] Son visage, comme ça, mais je ne peux pas dire qui est-il.

11 Q. [14:53:44] Savez-vous si le deuxième adjoint au maire, M. Saleh, était... Djido
12 Saleh était présent à cette réunion ?

13 R. [14:54:00] M. Djido, je ne sais pas. Mais j'ai... je répète : nous n'avons pas fait... tout
14 le monde était invité, et pour écouter ce que M. Yekatom pouvait nous dire par
15 rapport à créer l'ambiance, créer la sécurité. Donc, dans la salle, il y avait beaucoup
16 de monde que, peut-être, moi je connaissais pas. C'était pas mon intérêt à connaître
17 toutes les personnes qui venaient, hein. Donc maintenant, ça fait longtemps, les
18 visages sont aussi différents, tout ça. Donc, je ne peux pas vous aider à savoir qui
19 était présent ou pas présent, et cetera.. C'est... C'est peut-être l'abbé qui était en
20 charge qui a pris note, et cetera. Je ne sais pas. Moi, c'était pas mon but de connaître
21 toutes les personnes qui pouvaient venir à la réunion discuter, savoir. Non, c'était
22 mettre en contact tous ceux qui sont en responsabilité avec ceux qui étaient censés
23 d'être du côté anti-balaka — et donc, avec leurs représentants. Dans ce cas-là, c'est
24 pour cela qu'on l'avait... qu'on l'avait appelé, hein, pour l'écouter. C'était pour
25 l'écouter, lui, pas tellement les autres.

26 Q. [14:55:30] D'accord.

27 J'aimerais vous montrer une vidéo et vous poser ensuite des questions après.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:55:43] Monsieur le Président, c'est l'une de

1 ces vidéos qui ne disposent pas de traduction déjà prête, mais je pense que le
2 discours est assez réduit, assez limité. Donc, je vais demander une traduction à vue ;
3 et je pense que c'est tout du français, je crois.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:56:00] Je vois
5 M^{me} Berdennikova opiner du chef. Il y a un petit doute si c'est vraiment en français
6 ou pas. Mais est-ce qu'en tout cas les interprètes peuvent essayer de faire une
7 traduction à vue, de nous proposer une traduction à vue ?

8 Très bien.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:56:20] Merci beaucoup. Je pense, de fait, que
10 le témoin peut écouter l'original. Puisque c'est en français, il pourra suivre.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:56:29] Ben, bien sûr, si c'est
12 en français, pas de problème.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:56:33] Cote ERN : CAR... C'est l'onglet 17 —
14 pardon. CAR-D29-0002-2245, et nous allons jouer la vidéo de 01:04 à 02:24.

15 *(Diffusion de la vidéo)*

16 *[Transcription en temps réel de la vidéo n° CAR-D29-0002-2245]*

17 « Je le refuse. Je vous demande de ne pas toucher aux maisons. *(intervention en*
18 *français)* Ça nous eu... Ça nous fait peur, ça nous fait peur, ça nous fait peur, parce
19 que mais... on est dans le risque total. Dans le risque total. Bon, comme nous sommes
20 des responsables... Exemple : moi, je suis le deuxième adjoint au maire.... je suis une
21 fondation... je suis une fondation de ce pays. J'aille où ? Aller où ? Je ne peux pas, je
22 suis dans mon pays. Oui, je suis musulman, je suis musulman. Et donc, j'appelle à
23 la... au comité international : il faut protéger... protéger les musulmans et protéger
24 les chrétiens sans distinguer. C'est-à-dire, on est fatigués de cette guerre que nous ne
25 savons pas là où elle vient. On est fatigués. »

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:58:10] Merci beaucoup,
27 Madame l'interprète ; ça s'est très bien passé.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:58:16] Merci. Oui, effectivement, merci

1 beaucoup.

2 Q. [14:58:21] Monsieur Perin, j'espère que vous avez pu écouter et voir la vidéo.

3 R. [14:58:26] Bien sûr.

4 Q. [14:58:32] Et donc, vous reconnaissez Djido Saleh ?

5 R. [14:58:35] Non, je peux pas dire, ce monsieur, son nom. Je ne sais pas. Même
6 M. Djido, je ne pourrais pas le connaître. C'étaient pas des personnes que je
7 contactais tous les jours, comme ça, hein. Donc... Surtout qu'ils étaient des adjoints.
8 Donc, enfin, s'il y avait des... des sous-officiels, c'est surtout avec les... les
9 responsables. Après, les autres visages comme ça, mais j'avais pas d'intérêt
10 particulier pour connaître, savoir où ils habitent, qu'est-ce qu'ils font, et cetera. Donc,
11 il a bien dit qu'il est deuxième... deuxième adjoint au maire, hein. Mais dire que j'ai
12 une idée sur lui, non.

13 Q. [14:59:29] D'accord. Vous en avez parlé ce matin, de lui.

14 R. [14:59:34] Qu'est-ce que j'ai dit ?

15 Q. [14:59:37] Vous avez dit qu'il s'était fait tuer devant la gendarmerie.

16 R. [14:59:42] Il s'est... Il s'est pas fait tuer ; on l'a tué. Mais je répète : je ne saurais
17 même pas bien voir son nom, je pourrais pas dire « c'est lui », « c'est pas... pas lui ».
18 Je n'ai pas son visage.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:00:00] Monsieur le
20 Procureur, lorsqu'il parle de ce qu'il a entendu à propos de l'assassinat de Djido
21 Saleh, ça ne veut pas dire nécessairement si la personne a eu un contact ou si elle
22 pouvait le décrire ou le reconnaître. Je pense que vous pouvez reprendre là.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:00:21] Oui, je suis d'accord.

24 Q. [15:00:22] Mais ma question, c'est la personne que... dont vous dites qu'elle a été
25 tuée devant la gendarmerie. Est-ce qu'elle occupait un poste, une fonction ? Et que
26 savez-vous de ce poste ? Est-ce que c'était le deuxième adjoint au maire ou est-ce que
27 c'était juste un... un passant ? Que savez-vous de cette personne ?

28 R. [15:00:42] Non, c'était... c'était adjoint au maire. Ça, je sais. Mais de là à savoir

1 exactement, maintenant, reconnaître parmi... C'est pas des personnes que je
2 contactais tous les jours. Je l'ai peut-être vu une fois, comme ça, mais je ne peux pas
3 dire... reconnaître celui-là, celui-là c'est qui, tout ça, non.

4 Q. [15:01:03] Ne vous en formalisez pas ; je vous demandais simplement si... je vous
5 ai montré une personne dont on dit que c'était la deuxième... le deuxième adjoint au
6 maire sur la vidéo, mais si vous ne vous souvenez pas, ce n'est pas bien grave, ce
7 n'est pas grave. Permettez-moi de vous rappeler ce qu'il a dit ou de vous interroger
8 au sujet de ce qu'il a dit : il a déclaré dans cette vidéo — et je pense que vous l'avez
9 entendu, d'ailleurs — qu'il était important que la communauté internationale
10 protège les musulmans et les chrétiens. Il a également dit qu'il était lui-même
11 musulman et qu'il était centrafricain, comme vous, et qu'il n'avait pas de lieu où aller
12 — « aller où ? », a-t-il dit. Dans vos contacts et vos... vos interactions avec d'autres
13 musulmans à Mbaïki, soit lors de cette réunion ou... ou dans d'autres circonstances,
14 est-ce que vous avez déjà entendu des personnes exprimer des opinions similaires, à
15 savoir qu'ils n'avaient nulle part où aller et que la République centrafricaine était
16 leur chez eux ?

17 R. [15:02:16] En général, je peux le dire, oui. En général, c'était le sentiment qu'on
18 avait. On savait bien, hein. Les gens qui avaient même perdu leurs maisons, et
19 cetera. Où ? Ils vont où ? Et c'était un peu le problème... le problème, je pense, de...
20 de... du préfet, aussi : savoir comment faire pour... Surtout, aussi, c'était le problème
21 de quand ils doivent revenir, parce qu'entre-temps, il y a eu des... des destructions
22 par-ci, par-là, et cetera. Mais je ne peux... je peux parler en général, je ne peux pas
23 dire de cas précis. Je ne me rappelle pas, en tout cas.

24 Q. [15:03:03] Est-ce que vous avez jamais eu l'occasion de... d'avoir une interaction
25 avec l'épouse de Djido Saleh ?

26 R. [15:03:13] Voilà. Si je la vois, je ne pourrais pas la reconnaître. Mais c'est moi qui
27 l'ai abritée la nuit, quand elle s'est échappée avec l'aide de ce monsieur que j'avais
28 amené, que je ne connais pas, que je ne pourrais pas reconnaître, absolument pas —

1 même pas le nom, rien, et même pas le nom de sa... son épouse. C'était pas mon...
2 ma préoccupation. Ma préoccupation, c'était d'aider les gens. Ce n'était pas connaître
3 s'il était chrétien ou pas chrétien, s'il était quoi, c'était le cas d'urgence, il fallait
4 intervenir d'urgence. Donc, je n'ai pas demandé ces... Je sais qu'elle avait des enfants,
5 par exemple, parce que je suis allé la voir dans la chambre, après, pour la saluer,
6 pour l'encourager un peu, pour lui donner un peu de courage, mais le fait de dire
7 « vous êtes qui ? », « comment vous avez... », « qu'est-ce que... », non, c'était pas moi.
8 Moi, c'était — disons — la charité, l'amour, hein, de sauver quelqu'un, c'est tout.
9 C'est pour ça que j'ai dit je ne sais même pas... je ne pourrais pas reconnaître des
10 personnes que je vois une fois, comme ça. Comment je peux reconnaître... Après,
11 c'était... J'ai parlé avec elle pour lui faire du... pour lui donner du courage, pour
12 l'encourager, pour... pour la soulager un peu, parce qu'elle venait de perdre son
13 mari, quand même, et les enfants. C'est tout. Si vous me présentez là, maintenant,
14 une image d'une... je pourrais pas dire c'est l'un ou l'autre. Ça, c'est sûr.

15 Q. [15:04:56] C'est très clair. Et merci de votre franchise. Il est important que nous
16 sachions ce dont vous vous souvenez, ce dont vous ne vous souvenez pas. Donc,
17 c'est très utile, ce que vous venez de dire.

18 Permettez-moi de vous montrer une autre vidéo maintenant : il s'agit de la vidéo qui
19 se trouve à l'intercalaire 16...

20 R. [15:05:05] Oui, ça... (*inaudible*)

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:05:19] Je m'excuse auprès des interprètes,
22 parce que nous n'avons pas de traduction pour cette vidéo, et c'est une vidéo qui est
23 de la même... d'une durée similaire. CAR-OTP-0000-2245... 44. Et nous allons la
24 diffuser à partir de 2:41 à 3:30.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:05:44] Nous remercions les
26 interprètes pour la traduction à vue qu'ils vont nous faire.

27 (*Diffusion de la vidéo*)

28 [*Transcription en temps réel de la vidéo n° CAR-OTP-0000-2245*]

1 « Est-ce que c'est normal ? On a besoin, ici, d'une force, la force internationale de
2 l'ONU, hein, qui appuie les Sangaris et aussi la MISCA qui sera transformée en force
3 tunisienne. Alors, je pense qu'avec les Centrafricains, donc les personnes qui sont de
4 bonne volonté, qui sont préparées aussi, on puisse... on peut vraiment porter ce pays
5 à retrouver une certaine normalité. »

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:06:42] Merci beaucoup aux interprètes.
7 C'était très bien.

8 Q. [15:06:47] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez pu voir cette vidéo ? Vous
9 avez dû vous reconnaître, n'est-ce pas ?

10 R. [15:06:51] Bien sûr.

11 Q. [15:06:52] Dans cette vidéo, vous lancez un appel à l'aide, vous appelez la
12 communauté internationale à venir en aide pour trouver une voie vers une sorte de
13 normalité, retour à la normalité en République centrafricaine. Ce n'est pas quelque
14 chose que vous avez dit une fois, de façon ponctuelle, vous l'avez répété à maintes
15 reprises, n'est-ce pas ?

16 R. [15:07:18] Bien sûr. Ça, c'était le sentiment qu'on avait, d'être aidés et pour être
17 aidés. Comment on peut ne pas être ému avec tous ces enfants, et cetera ?

18 Q. [15:07:34] Vous l'avez dit : parce que la situation était difficile, terrible.

19 R. [15:07:42] C'était parce que c'était difficile de maîtriser la situation. On savait pas
20 de quel côté qui fait quoi — les autorités, hein. Les autorités, d'habitude... Je vous ai
21 dit déjà, même hier, que quand c'est les moments difficiles, les autorités, vous ne les
22 voyez plus. Ils s'effacent, et cetera. Donc, les gens venaient vers la mission. S'ils
23 étaient... s'ils se sentaient en... en insécurité, ils venaient vers la mission pour trouver
24 l'abri quelque part. Dans un certain sens, j'étais la voix... leur voix. Pour ça que j'ai dit
25 tout à l'heure, j'étais la voix des sans-voix. Après, les autorités cherchaient un peu,
26 ensemble, comment on peut avoir des... des solutions. C'est ce que j'ai dit, en plus. Je
27 répète ce que j'ai dit à cette occasion.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:08:46] Maître Dimitri ?

- 1 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:08:50] Je n'ai pas entendu la date de cette vidéo.
2 Est-ce que j'ai... J'ai peut-être pas bien entendu.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:00] Non, non, vous
4 l'avez... Non, elle... cela n'a pas été indiqué.
- 5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:09:05] Je vais poser la question au témoin.
6 Q. [15:09:07] Est-ce que vous vous souvenez à quel moment cette vidéo a été faite
7 lorsque vous avez parlé comme vous l'avez fait ?
- 8 R. [15:09:17] Mon souci était constamment celle d'aider, donc, me dire quand j'ai dit
9 ça, quand je n'ai pas dit ça, c'est très difficile pour moi maintenant de me rappeler ça.
10 Hein ?
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:30] Peut-être que
12 M^{me} Berdennikova peut nous trouver la... la date, si elle ne l'a pas déjà trouvée. Je
13 pense que c'est beaucoup trop demander au témoin après 10 ans.
- 14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:09:46] Tout semble dire que le... la vidéo a
15 été faite le 27 janvier 2014.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:53] Bien. Merci.
- 17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:09:55] Mais comme le témoin l'a dit à
18 maintes reprises...
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:56] Oui, mais la
20 question concernait cette vidéo précise. Il est toujours souhaitable et préférable de
21 savoir, quand cela est possible, à quel moment la vidéo, la séquence vidéo a été
22 filmée parce que cela peut avoir une importance au vu de l'appréciation globale de
23 la déposition.
- 24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:10:12] Merci, Monsieur le Président.
- 25 Q. [15:10:21] Donc, vous l'avez dit... vous auriez tenu ces propos avant la réunion,
26 d'après la date indiquée, n'est-ce pas ?
- 27 R. [15:10:28] Peut-être.
- 28 Q. [15:10:31] Et après aussi ?

1 R. [15:10:45] Après comment ? J'ai pas compris.

2 Q. [15:10:47] Ce que vous avez dit dans cet extrait vidéo, vous avez dû le dire avant
3 la réunion avec M. Yekatom et tous les autres qui étaient à l'église, n'est-ce pas ?

4 R. [15:10:56] Excusez-moi, je n'ai pas bien saisi qu'est-ce que vous voulez savoir de
5 moi.

6 Q. [15:11:04] Est-ce que vous vous souvenez avoir dit ce que vous venez de voir dans
7 cet extrait vidéo ?

8 R. [15:11:10] Moi, je suis Monsieur Perin. Moi. Je m'appelle Perin.

9 Q. [15:11:19] Monsieur Perin, nous parlons par le truchement d'un interprète, donc si
10 vous entendez quelqu'un vous appeler « Monsieur... » ou « Monsieur le témoin »,
11 sachez que ce n'est pas forcément ce que, moi, j'ai dit. D'accord ? C'est pourquoi je
12 vous ai dit, au tout début, que nous passons par une interprétation, donc il y a des
13 interprètes. Et parfois, ce que vous allez entendre n'est pas forcément ce que j'ai dit,
14 et parfois, vos propos ne sont pas forcément ce qui sera retranscrit dans la
15 transcription. Est-ce que cela vous convient ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:11:59] Toutefois, il est tout
17 à fait clair... Vous savez, le témoin s'est vu dans cette vidéo, à l'évidence. Et il a dit ce
18 qu'il a dit. Je pense que vous pouvez aller plus vite et lui demander :

19 Q. [15:12:15] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez qu'après que cette
20 séquence vidéo a été filmée, on suppose que c'est le 27 janvier 2014, donc, c'était
21 avant la réunion que vous avez tenu des propos similaires à d'autres occasions. Est-
22 ce que vous vous rappelez de cela ?

23 R. [15:12:39] Mais quand on demandait l'aide de... internationale, ça, c'est bien
24 possible que je l'ai dit plusieurs fois, hein, à l'occasion d'avoir des... des
25 représentants, hein, des responsables, c'est tout. Maintenant, savoir si j'ai dit avant,
26 après, et cetera, la situation, vous n'imaginez pas quelle était la situation. Il faut se
27 mettre dans... dans l'ambiance. Comment, comment on peut savoir, dans une
28 situation complètement abandonnée partout, si c'était avant, c'était après, c'était... ?

1 Le fait qu'on a voulu faire la réunion, c'était justement parce qu'on voulait trouver
2 une solution à cette situation qui s'était créée. Ça peut donner explication.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:13:25]

4 Q. [15:13:37] Certes, mais ce n'est pas un problème. Comme j'ai dit précédemment, la
5 seule chose qui nous intéresse, c'est ce dont vous vous souvenez et ce que vous
6 savez. Si vous ne vous souvenez pas de quelque chose, ce n'est pas bien grave.

7 J'aimerais vous montrer une vidéo maintenant, parce que vous avez dit que vous
8 avez vécu à Boda pendant une certaine période. Cette vidéo concerne en partie ce
9 qui se passait là-bas.

10 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:13:55] C'est la vidéo qui se trouve à
11 l'intercalaire 5, CAR-OTP-2058-0573. Nous allons diffuser un extrait à partir de
12 00:27:51 à 00:29:17. La transcription se trouve à l'intercalaire n° 11, CAR-OTP-2118-
13 0420. Et les pages ERN pertinentes sont 0433, lignes 542 à 0435, ligne 581.

14 Si les interprètes sont prêts, veuillez me l'indiquer.

15 Je pense que nous sommes prêts.

16 *[Transcription de la traduction d'un extrait de la vidéo n° CAR-OTP-2058-0573]*

17 « US : C'est impossible, on ne peut pas. Même pour saluer, comme ça, on ne peut
18 pas.

19 US : C'est pour moi.

20 US : C'est pour tuer les musulmans.

21 US : Pour tuer les musulmans. On prend comme ça et puis... on se coupe ici...

22 Journaliste : Tu veux... tu veux tuer les musulmans, ou quoi ?

23 *(Chevauchement de voix)*

24 US : Pardon, si les musulmans veulent partir, on n'a pas de problème avec eux, mais
25 s'ils ne veulent pas partir, on va les tuer. Même les femmes des musulmans... ils sont
26 tous méchants comme leurs maris. Donc, *(inaudible)* musulman bébé.

27 *(Chevauchement de voix)*

28 Journaliste : C'est une expression, ou quoi ?

- 1 US : bébé musulman... (*inaudible*).
- 2 US : Un musulman, qu'il soit grand ou petit, il fera la même chose que son père...
- 3 Journaliste : (*inaudible*) quand tu dis ça, c'est un peu agressif, non ? (*Inaudible*), c'est
- 4 très faux, non ?
- 5 US : (*inaudible*) ce qu'ils ont fait là, vous voyez, pour le moment, notre famille, tous
- 6 on est en brousse, avec nos enfants, même les petits bébés en brousse, à cause des
- 7 musulmans. Il a brûlé notre maison. Quelqu'un, quand tu as des problèmes avec lui,
- 8 même se battre seulement avec lui, et non brûler sa maison. JM (*interprétation*) :
- 9 Lorsque le groupe essentiellement séléka a quitté la ville, ils ont brûlé toutes les
- 10 maisons, les Anti-balaka s'en prennent aux Séléka, mais aussi à l'ensemble de la
- 11 population musulmane. »
- 12 M. VANDERPUYE (*interprétation*) : [15:16:59]
- 13 Q. [15:17:02] Monsieur Perin, vous avez eu, donc, la possibilité de visionner cet
- 14 extrait vidéo. À un moment donné, vous avez eu la possibilité d'aller à Boda, est-ce
- 15 que vous avez eu l'occasion de parler à des membres anti-balaka à Boda lorsque
- 16 vous y êtes allé ?
- 17 R. [15:17:21] Je ne me rappelle pas, c'était pas ça mon but.
- 18 Q. [15:17:32] Est-ce que vous avez entendu des propos de ce genre lorsque vous êtes
- 19 allé à Boda ? Est-ce que vous avez entendu des... des personnes tenir de tels propos ?
- 20 R. [15:17:46] C'est possible. Mais, moi, à Boda, j'ai cherché à tout prix de faire une
- 21 réunion, on l'a fait à la mairie, pour justement s'entendre et qu'il n'y ait pas cette
- 22 haine là. Mais la situation dans laquelle on trouvait, moi, j'allais pas chercher des
- 23 trucs comme ça parce que, justement, ma préoccupation c'est de mettre ensemble.
- 24 On est allé dans l'enclave, on a parlé, on... J'ai dit hier — vous avez des notes ici,
- 25 maintenant, j'ai oublié le nom —, pour mettre ensemble... et après, plus tard encore,
- 26 j'ai essayé de faire venir le ministre de l'Intérieur qui est venu pour parler à la
- 27 population. C'était notre... Ma préoccupation, c'était de mettre la paix et de ne pas...
- 28 Parce qu'on comprend quelqu'un qui a... on lui a brûlé la maison, et cetera, qu'est-ce

1 qu'il fait ? Ce n'est pas le pardon en premier lieu qui... qui vient à l'esprit, c'est de se
2 venger, voir un peu de faire dans... Donc, moi, j'allais pas derrière des situations
3 précises comme ça pour... qui étaient localisées, ponctuelles... ponctuelles, comme ça.
4 C'était voir comment les conditions pour que, justement, ces faits-là ne se produisent
5 pas.

6 Q. [15:19:25] Merci beaucoup, c'est très utile comme réponse, Je comprends votre
7 propos.

8 Ce que vous avez entendu, cette personne en particulier dire, c'est une personne... —
9 aux fins du compte rendu, je précise que c'est une personne qui répond au nom de
10 Brice Kamba (*phon.*), qui faisait partie des Anti-balaka à Boda. Mais ce que vous avez
11 entendu cette personne dire — il a parlé de tuer des bébés, de se venger en tuant des
12 musulmans —, est-ce que c'est quelque chose que vous avez entendu dans d'autres
13 zones du pays ou région du pays ? Vous avez mentionné Bouguera, Mbaïki et
14 d'autres parties du pays. Est-ce que vous avez entendu des Anti-balaka en
15 particulier parler de cette façon-là ?

16 R. [15:20:22] Il faut préciser que les Anti-balaka, ils sont venus d'ailleurs à Boda, ils
17 étaient pas de Boda. En général. Peut-être ils ont, après, eu des amis et (*inaudible*),
18 mais les Anti-Balaka sont venus d'ailleurs. Le problème, c'était que quand la ville a
19 pris feu à cause des musulmans qui croyaient d'être attaqués, donc ils ont pris les
20 devants pour... hein, ça, ça a créé... bien sûr qu'après ça a brûlé des maisons, les gens
21 se sont sauvés à la mission. Alors, on a créé un site qui est de... qui a duré longtemps,
22 hein, à la mission, pour abriter les gens qui n'avaient plus de maisons. Et donc, on
23 peut bien comprendre qu'ils en avaient contre les musulmans. Mais les musulmans
24 avaient fait ça, hein, en pensant que c'étaient les chrétiens qui... c'était arrivé leur
25 moment, *lawu-lawu*, hein, donc, maintenant, ils ont dit : ils vont nous tuer, on prend
26 le dessus. Mais les Anti-balaka en tant que tels sont venus d'ailleurs. C'est ce que je
27 me rappelle, hein, si je peux dire ça, en général. Bien sûr qu'après, ils ont trouvé,
28 peut-être, sur les lieux, des gens qui étaient d'accord, ils se sont organisés, et cetera.

1 Mais si on regarde un peu l'historique, comment c'est... c'est arrivé que Boda soit
2 brûlé, ça, ça peut expliquer. Hein. Le... Un... Le fait de dire ils doivent tous partir, et
3 cetera, c'est... c'est arrivé simplement après les faits. Il y avait pas un sentiment, à
4 mon avis, de pas d'entente à Boda. À Boda, quand j'ai connu, et j'étais à Boda
5 comme curé, on n'avait pas ce sentiment, on allait même dans les quartiers... on avait
6 une communauté de base, leur enclave, qui est à côté du grand marché, en bas, là. En
7 rentrant à Boda, quand vous arrivez, le premier quartier, c'est ça le quartier qu'il y a.
8 On l'appelait après « enclave ». Et vous trouvez le grand marché, qui sont... Mais
9 c'était certainement... c'était pas une enclave avant, je parle d'avant, mais c'était là le
10 lieu où ils se trouvaient, c'était leur quartier comme on peut dire d'autres quartiers,
11 hein. Donc, il n'y avait pas ce sentiment les uns contre les autres, pas du tout, pas du
12 tout. Non. C'est après l'incendie de Boda, je suppose, hein, qu'on a commencé à
13 dire : mais ceux-là, il faut qu'ils s'en aillent, et cetera, on va... on va...
14 De toute façon, c'est pas... ma préoccupation était simplement, avec celle des
15 autorités, j'étais pas tout seul, je cherchais, avec le préfet de Mbaïki, et cetera. Notre
16 souci, c'est même que, lui, il est resté quelques jours, parce qu'il a compris que sans
17 autorité, c'était le chaos. Donc, il fallait rester, marquer un peu. Et là, il y avait déjà
18 les Sangaris, hein, vous avez vu, j'ai vu dans la photo, il y avait les Sangaris qui
19 étaient déjà... les Sangaris ne prenaient pas... ne rentaient pas, hein, dans le... dans les
20 actions comme ça. Vous voyez, la MISCA qui était au niveau de... du petit marché à
21 côté, hein.

22 Q. [15:24:06] Très bien. Merci.

23 R. [15:24:10] (*Intervention inaudible*)

24 Q. [15:24:15] Une vidéo vous a été montrée un peu plus tôt ; c'est M^e Dimitri qui vous
25 l'a montrée. Je vais essayer de retrouver la référence. D'ailleurs, je l'ai ici et c'est le
26 même intercalaire : donc, intercalaire 5, CAR-OTP-2058-0573, et je crois qu'elle vous
27 a montré le même extrait que j'avais l'intention de vous montrer, à savoir 25:29 à
28 27:44. Et il s'agit donc d'une interview... non, plutôt d'un reportage, où on vous voit

1 en arrière-plan dans l'église, et vous étiez en train de parler à des musulmans qui
2 avaient fui vers la brousse. Et le reporter vous demande si c'était une situation
3 ponctuelle, elle vous... et il a été dit que non, il y avait quelque 20 000 musulmans
4 qui s'étaient retrouvés dans la même situation, c'est-à-dire dans la province.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:29] Je ne sais pas si
6 c'était 20 000, je crois que c'était 200. Mais peu importe, il y avait donc un nombre
7 important de personnes. En tout cas, c'est comme ça que je l'ai entendu... j'ai entendu
8 l'interprétation. J'ai le souvenir d'avoir entendu 200.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:25:53] Non, c'était 20 000.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:58] Alors là, c'est
11 différent. D'ailleurs, je souhaiterais l'entendre à nouveau, parce que, franchement, je
12 pensais avoir entendu 200.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:26:09] C'est la ligne 487, elle était en train de parler
14 de l'ensemble de la zone ouest.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:26:17] Pardon, je n'ai pas bien entendu.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:26:20] Non, non, j'avais simplement indiqué la
17 ligne.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:25] Et qu'est-ce qu'on
19 peut lire sur cette ligne ?

20 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:26:29] Dans cette ligne, il est dit : « Nous pensons
21 qu'il y a... il y aurait maintenant environ 20 000... 22 000 personnes qui sont à risque
22 et qui sont éparpillées dans l'ensemble de la partie ouest du pays. »

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:46] Bien.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:26:48] Et... Et donc, la question a été posée
25 de savoir si c'étaient principalement des musulmans ; elle a dit « oui, pour l'essentiel,
26 c'étaient des musulmans. »

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:53] Oui.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:26:57]

1 Q. [15:26:37] Monsieur Perin, c'est une vidéo qui a été présentée ce matin, vous ne
2 vous souvenez peut-être pas, mais sur la base de ce que ce reporter a dit, à savoir
3 qu'il y avait 20 000 et quelques, principalement des musulmans en situation de
4 danger, d'insécurité dans l'ensemble des provinces du pays, est-ce que c'était
5 quelque chose dont vous étiez courant à l'époque ?

6 R. [15:27:20] C'est possible. Je ne sais pas.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:27:30] C'est pour cela que
8 vous avez fait référence à ceux qui étaient dans la brousse. Elle a parlé de 200 à peu
9 près qui étaient dans la brousse, et dans l'ensemble de la région, ils étaient au
10 nombre de 22 000 à peu près. Voilà qui nous éclaire.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:27:48] Merci, Monsieur le Président.

12 Q. [15:27:50] Il y a un autre document qui vous a été montré ; je n'ai pas l'intercalaire,
13 mais j'ai la référence ERN : c'est CAR-OTP-2001-2248. Et j'ai noté une... un passage
14 qui vous a été relu par M^e Dimitri, qui se trouve à la page 2249. Mais la partie qui
15 vous a été relue ne comprenait pas une référence à 10 000 musulmans qui se
16 trouvaient à Yaloké dans un premier temps et dont le nombre a été réduit à 742. Ma
17 question est celle-ci : étiez-vous au courant, disons, de la fuite des musulmans de
18 Yaloké d'une telle envergure ?

19 R. [15:28:49] Vous savez, Yaloké n'est pas dans la Lobaye. Donc, peut-être quelqu'un
20 m'avait dit, je ne sais pas, je ne peux pas préciser si j'étais au courant, pas au courant.
21 C'était la pagaille partout. Excusez-moi, hein, mais la situation était... n'était pas
22 maîtrisable dans l'ensemble du pays. Donc, les Anti-Balaka sont descendus du
23 nord... de... de l'ouest, si vous voulez, hein. Ils ont démarré plus ou moins à partir
24 de... de Bouar, cette... cette zone-là. Donc, comment savoir qu'est-ce qui se passe, et
25 cetera, et cetera.

26 Q. [15:29:37] Très bien. C'est noté.

27 Revenons maintenant à Mbaïki où vous vous trouviez. Après la réunion que vous
28 avez eue dans la cathédrale, combien de temps après la réunion est-ce que les

1 musulmans ont été évacués de la ville, si vous pouvez vous en souvenir ?

2 R. [15:30:11] C'est difficile pour moi, je n'ai pas une idée claire sur ça. Je sais que j'ai
3 eu... J'ai insisté pour les aider, parce que je dis ils ne sont pas des... des objets, ce sont
4 des personnes qui ont besoin de manger — des gens, des enfants, des bébés, et
5 cetera, des mamans. Donc, c'était pour... ma préoccupation, c'était qu'ils soient... ils
6 soient aidés, hein, dans leurs besoins vitaux. Après l'évacuation, c'était pas à notre...
7 dans mon projet, l'évacuation. Ça, ça venait d'ailleurs, donc je sais plus. Je sais que,
8 quand je suis allé à Boda — donc, on l'expliquait tout à l'heure —, si j'ai amené ce
9 monsieur, c'est parce qu'il était déjà parti. Ce monsieur se trouvait tout seul, hein, et
10 il ne savait pas... plus comment rejoindre sa famille. Donc, il avait... il demandait
11 de... de pouvoir rejoindre Mbaïki. Et c'est ça que j'ai fait : je l'ai amené à Mbaïki.
12 Après, savoir le... le programme qu'ils avaient, les autres, ça, c'était pas, moi, dans
13 mon esprit. Donc, savoir si c'est avant, après, combien de temps, tout ça, c'est un peu
14 difficile.

15 Q. [15:31:51] D'accord. Pas de problème. Savez-vous à peu près combien de
16 musulmans ont été évacués de Mbaïki ?

17 R. [15:32:06] Je n'ai pas une idée. Je sais que les camions sont passés devant ma...
18 Parce que, du centre-ville, on doit passer forcément devant la mission, par la... le
19 presbytère et la cathédrale, hein. Et quand ils sont passés, ils saluaient avec des
20 mouchoirs, pour nous saluer, pour... comme un signe de reconnaissance, parce que,
21 nous, nous les avons aidés. On a fait le maximum, ce qu'on pouvait faire pour les
22 aider. Après, la décision, tout ça, combien ils étaient, combien de camions, tout ça, je
23 ne peux pas, je ne peux pas dire.

24 Q. [15:32:58] Vous souvenez-vous... Je vous en prie, allez-y, allez-y.

25 R. [15:33:02] Je pense qu'ils étaient quand même assez nombreux, parce qu'ils
26 venaient de tous les villages qui étaient rassemblés, donc je pense qu'ils ont tous été
27 évacués... ils évacuaient. Je pense qu'on peut bien se renseigner combien, plus ou
28 moins, ils étaient, hein. Mais moi, je ne suis pas resté là voir combien de gens ou bien

1 combien de camions, et cetera. Surtout que ça me faisait de la peine.

2 Q. [15:33:37] Vous souvenez-vous de combien de temps a duré l'évacuation ?

3 R. [15:33:41] Ah, c'était, je pense, dans la journée, hein, je crois. Je ne sais pas, je ne
4 peux pas dire. Je sais qu'il y a eu des difficultés, peut-être à Bangui, et cetera, parce
5 qu'avec les autorités, mais c'est pas mon... c'était pas mon problème. C'était pas mon
6 problème. On était tristes. Donc...

7 Q. [15:34:10] Vous avez dit que ces camions partaient du centre de Mbaïki, de la
8 ville, hein du centre-ville, et qu'ils remontaient la route, passaient devant le
9 presbytère, la cathédrale, et poursuivaient en direction du nord, vers PK 9, et cetera.

10 R. [15:34:41] En direction de Bangui, après PK 9, c'est... c'est... PK 9, c'est avant
11 d'arriver à Bangui, et après, PK 12, hein, de l'autre côté de Bangui, et cetera. Mais
12 leur programme, c'était pas mon projet... Nous, nous étions... On a accepté cette
13 situation parce qu'on savait pas trop comment essayer de donner des solutions à ces
14 problèmes humains, hein. Parce que là, c'est des gens, c'était pas... je répète, c'étaient
15 pas des colis.

16 Q. [15:35:31] Et ils vivaient à Mbaïki ou aux alentours de Mbaïki avant d'être
17 évacués, n'est-ce pas ?

18 R. [15:35:37] Les... Les... Les réfugiés ? Les... Les... Les musulmans ?

19 Q. [15:35:48] Oui.

20 R. [15:35:50] Les musulmans de Mbaïki et des alentours, hein, ce sont eux qui ont été
21 évacués, oui. Je sais pas... Excusez-moi, la... la... la question, exactement, je n'ai pas
22 compris.

23 Q. [15:36:06] Alors, je... je peux... peut-être la formuler différemment : les musulmans
24 qui vivaient à Mbaïki y vivaient depuis longtemps ; est-ce qu'on peut dire ça ?

25 R. [15:36:18] Ah, bien sûr, il y en avait qui sont nés à Mbaïki, je pense, en
26 Centrafrique, en tout cas, hein. Oui, oui. En général, le commerce, en général, était
27 tenu par les musulmans. C'est vrai qu'après, les Centrafricains ont cherché de
28 remplacer, mais c'était pas la même chose, surtout pour le ravitaillement, ils étaient

1 tous organisés, et cetera ; donc, ça, même les autres ont compris après que c'était
2 plus difficile se ravitailler, et cetera, parce que le commerce avait baissé
3 complètement à cause des musulmans qui étaient partis. Ça, c'est...

4 Q. [15:37:04] D'accord. Mais avant de partir, ils faisaient partie de la communauté
5 sociale, économique, religieuse de Mbaïki, où, vous, vous habitiez aussi, n'est-ce
6 pas ?

7 R. [15:37:18] Moi, je m'occupe...

8 Q. [15:37:22] Et des alentours.

9 R. [15:37:28] Moi, je... je m'occupais des... des... des catholiques, je... c'est pas dans
10 les programmes des... mais je sais qu'ils étaient là depuis... avant que j'arrive à
11 Mbaïki, les musulmans étaient toujours là. Je sais pas. Je pige pas exactement la
12 question. Les musulmans sont là depuis et on a toujours... on peut dire qu'il y a eu
13 toujours une bonne entente.

14 Q. [15:37:52] C'est justement la question.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:37:56] M. Vanderpuye,
16 peut-être pourriez-vous aller plus droit au but ? Et... Et alors, tout est relatif, mais
17 peut-être cibler davantage, ce serait... ce serait plus clair.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:38:18] Oui, je vais... je vais reformuler.

19 Q. [15:38:20] Vous dites que c'était très triste, hein, cette évacuation.

20 R. [15:38:24] Pour moi, pour moi.

21 Q. [15:38:26] Et pour eux, alors ?

22 R. [15:38:29] C'est juste que pour eux, ils pleuraient, hein, bien sûr, parce qu'ils
23 quittaient leur maison, ils quittaient leur... leur endroit, où ils étaient nés, et cetera.
24 En Centrafrique, tel que je connais, il y a jamais eu de grands affrontements comme
25 ça. C'était à commencer, hein, à partir de... de... de cette Séléka, et cetera, qu'ils sont
26 venus. Même à Bangui, quand il y a eu des événements de mai, je sais pas quelle...
27 quelle année, qu'on a tué. Même à Fatima où j'étais, avant, curé, et cetera, c'était... Et
28 la peur, dans... au KM5, et cetera, tout ça s'est créé à cause de ces Séléka-là.

1 Q. [15:39:04] *Okay.*

2 R. [15:39:05] Et maintenant, je peux dire, je n'ai jamais compris comment Bozizé
3 pouvait mettre ensemble les Séléka et les Anti-Balaka ensemble pour aller... ça, c'est
4 des choses, c'est difficile de comprendre.

5 Q. [15:39:30] Ce que je comprends. Je suis là en train de me concentrer sur ce que les
6 gens évacués de Mbaïki en février 2014 ont pu vivre. Voilà, c'est ça qui m'intéresse.
7 Vous étiez à Mbaïki en février 2014, vous avez vu l'évacuation de ces gens, vous avez
8 interagi avec ces gens au sein de la communauté au sens large, avant leur
9 évacuation, et vous dites qu'ils avaient quitté leur maison — c'était ça, ma
10 question —, c'était le cas. Vous dites qu'ils ont quitté leur communauté, ce qui est le
11 cas, n'est-ce pas ? Ils ont laissé des gens derrière eux, qu'ils étaient venus rejoindre,
12 des... des chrétiens qu'ils connaissaient, leurs voisins n'est-ce pas ; est-ce que c'est
13 exact ?

14 R. [15:40:22] Oui.

15 Q. [15:40:23] Ils ont quitté leurs affaires... laissé leurs affaires, leurs biens, leurs...
16 leurs possessions, leurs habits, n'est-ce pas ?

17 R. [15:40:30] Oui.

18 Q. [15:40:31] Ils ne pouvaient pas emmener ces choses-là avec eux, sur des camions,
19 du centre de Mbaïki jusqu'à Bangui et au-delà, n'est-ce pas ?

20 R. [15:40:44] Oui.

21 Q. [15:40:48] Et nous ne parlons pas d'une poignée de personnes.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:40:52] Maître Dimitri ?

23 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:40:54] Je vais récupérer une expression de la
24 Chambre.

25 Si vous pouviez adoucir un peu votre ton, Cher Confrère ?

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:41:10] Je ne crois pas que le témoin
27 m'écoute... écoute ma voix directement, il écoute celle de l'interprète, et qu'à moins
28 que l'interprète mette le ton...

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:41:22] Alors, je vais le dire
2 de cette manière : nous avons un témoin qui peut dire de manière tout à fait neutre
3 qu'il a aidé des gens... qu'il a essayé d'aider des gens, n'est-ce pas, bon, effectivement.
4 Et je pense que le témoin était conscient de ce qu'il est advenu à ses concitoyens de
5 religion musulmane. Et bon, je crois qu'on peut partir du principe qu'il était
6 conscient, c'est encore douloureux aujourd'hui, donc il en fait... il en avait
7 parfaitement conscience. Donc, est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, une nouvelle
8 fois, aller au but ? Et oui, c'est vrai qu'il y a, comment dire, un peu quelque chose de
9 déclaratif, comme ça, et je comprends bien que vous souhaitiez démontrer votre
10 argument et indiquer ce que ces gens ont vécu, mais je crois que ce témoin-ci,
11 précisément, est très conscient de tout ça, du fait du poste qu'il occupait, et du... de la
12 manière qu'il a eu d'agir à l'époque.

13 Donc, alors, vous avez raison, il reçoit l'interprétation, c'est vrai, mais d'un autre
14 côté, nous aussi, ça nous ferait plaisir que vous baissiez un peu le ton, parce qu'on
15 vous entend, nous, quand vous parlez, donc, voilà. Monsieur Vanderpuye, je vous
16 prie.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:42:35] Merci, Monsieur le Président.

18 Q. [15:42:37] Monsieur Perin, vu les événements survenus à Mbaïki, à propos de
19 l'évacuation des populations musulmanes, c'est quelque chose dont vous parliez
20 avec d'autres membres de l'église à plusieurs reprises, à propos de ce qui s'était
21 passé pour les musulmans dans les régions ou dans les zones où certains de vos
22 collègues travaillaient, d'autres diocèses, d'autres paroisses ? Est-ce que vous en
23 parliez avec eux ou est-ce que vous en avez parlé avec eux à un moment ?

24 R. [15:43:10] Eh bien, c'est des choses qui se passaient dans le pays, donc, on a
25 sûrement échangé, hein, on a échangé pour savoir, et cetera, mais je me rappelle pas
26 des choses particulières, de quoi. On... on vivait, on vit les choses depuis quelque...
27 et notamment, nous, l'église, nous étions pour chercher des solutions, pas les uns
28 contre les autres, hein, mais voir comment on pouvait... mais là, c'étaient des choses

- 1 qui nous tombaient dessus, hein, c'est des décisions qui n'étaient pas à notre niveau.
2 Donc, beaucoup de choses, on les voyait et on devait les supporter comme ça, hein.
3 Mais maintenant, je sais qu'on... on a... il y a eu sûrement du pillage, après, les
4 maisons ont été laissées, hein. Si vous voulez arriver là, c'est sûr, mais il y a eu de
5 part et d'autre. Je vous dis cela, parce que quand c'était le moment de voir comment
6 les musulmans pouvaient revenir, hein, un des problèmes, c'était de dire : il revient
7 et où ? Parce que certaines maisons des musulmans ont été occupées par d'autres,
8 maintenant, les autres vont... vont où ? Et eux aussi, ils ont perdu la maison, donc...
9 et donc, je me rappelle que le préfet, et cetera, cherchait de voir, mais c'était pas si
10 facile, trouver. Parce qu'à Bangui, quand, hein, je passais au KM 5, il y avait des gens
11 qui se sont arrêtés, qui étaient de Mbaïki, ils étaient... ils avaient retrouvé une façon
12 de pouvoir vivre et vendre des choses à Mbaïki, au KM 5, ils me demandaient... et je
13 demandais... et je les voyais comme ça, ils me demandaient : « Alors, quand on peut
14 rentrer, et cetera, nous voulons rentrer ? »
15 Donc, mais... vous voyez, c'est pas... c'est une différence entre vivre des choses
16 comme ça, des relations, et des décisions de... d'organisation. Nous n'étions pas dans
17 les organisations des choses, comment, le temps, c'était simplement le vécu, hein, le
18 vécu des relations avec des personnes qu'on connaît, et... et donc, on compatit avec
19 eux...elles.
20 Q. [15:45:46] Oui, je... je comprends, mais ma question portait davantage sur le fait
21 de savoir si c'était quelque chose dont vous parliez avec d'autres membres de
22 l'église. D'ailleurs, par exemple, quelqu'un comme Dieudonné Nzapalainga, est-ce
23 que vous en parliez avec lui ou Nongo, Aziagbia ou...
24 R. [15:46:01] Oui, oui.
25 Q. [15:46:01]... ou... ou Kinvi ou d'autres ?
26 R. [15:46:04] ... mais c'est sûr...
27 Q. [15:46:04] ... est-ce que vous parliez de ça avec eux ?
28 R. [15:54:00] ... Mais quand on se trouvait ensemble, c'est sûr qu'on parlait de quoi ?

1 Des choses qui se passent dans le pays, donc, à savoir qu'est-ce qui s'est passé chez
2 vous, et cetera. Ça, c'est normal, mais je ne sais pas. Ça, c'est des choses, je crois,
3 assez évidentes ou non. Mais je crois que c'est évident.

4 Q. [15:46:30] Je sais pas, peut-être pas, c'est pour ça que je pose la question.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:46:35] Chevauchement
6 d'orateurs, dirais-je. Hein, s'il vous plaît, marquez un petit peu des pauses.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:46:50]

8 Q. [15:46:53] Est-ce que vous avez parlé de... du destin, des musulmans, des pillages
9 qui leur arrivait, aux musulmans, à Berberati, à Yasango (*phon.*), à Mbaïki, ailleurs,
10 Bangui ou à... aux...

11 R. [15:46:57] On faisait...

12 Q. [15:46:58] ... ou à Carnot. Est-ce que vous parliez de ça ?

13 R. [15:47:06] ... On faisait le point sur la situation du pays, ça, on le fait toujours. Je
14 vous ai dit, tout à l'heure, qu'on faisait deux fois par an, on fait des... des assemblées
15 générales, deux fois, plus, il y a le conseil permanent, entre les deux, ça fait quatre
16 fois, c'est trop ; plus, on trouve le Président chaque fois, au moins une fois, en
17 janvier, et cetera. C'est pour dire... se... se regarder, regarder quoi ? C'est pour dire les
18 choses qui se passent dans le pays, elles se posent...

19 Donc, maintenant, est-ce que vous avez parlé de ça, est-ce que vous parlez de ça ? Ça
20 me paraît un peu une question... bien sûr qu'on a parlé des choses qui se passaient à
21 ce moment-là dans le pays, pour trouver des solutions. Donc, on... on voulait
22 s'imprégner de la réalité, de qu'est-ce que... comment sont... se passent les choses,
23 comment on sait exactement. Et le but de pouvoir parler avec... traditionnellement
24 avec le Président, toujours en janvier... depuis, depuis, je connais toujours ça, c'était
25 pourquoi ? Pour leur dire aussi des choses. Nous sommes la base, nous sommes avec
26 les gens pour leur dire aussi notre version à nous, et pas des versions officielles ou je
27 ne sais pas, pour qu'ils soient au courant de ce qui se passe réellement. Donc, c'est
28 normal que quand on se trouve, on parle des problèmes, on pouvait pas ne pas

1 parler des... des gens... des choses qui se passaient dans le pays, et chacun dans sa
2 zone. Excusez-moi.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:57] Si vous me le
4 permettez, brièvement, il nous reste 12 minutes, jusqu'à 16 heures. J'ai entendu qu'on
5 peut prolonger, éventuellement, de 10 à 15 minutes supplémentaires. Je suppose
6 qu'il y aura encore les représentants des victimes qui souhaitent poser des questions,
7 donc, je vais suggérer que vous poursuiviez, peut-être, Monsieur le Procureur,
8 jusqu'à 16 heures et que nous reprenions demain à 9 h 30.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:49:26] Ça serait fantastique, il me reste
10 quelques... quelques cinq pages à peu près.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:49:35] Je sais pas ce que ça
12 veut dire en temps, ça, cinq pages.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:49:40] Eh oui, il... il y a d'autres questions
14 qui peuvent changer éventuellement aussi, donc... donc, d'accord.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:49:43] Non, non, je le dis
16 pour tout le monde, on va finir à 16 heures aujourd'hui et on aura une session, je
17 pense, qui sera suffisante, demain matin ; c'est ça ?

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:49:39] Oui, je pense.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:49:00] Mais aussi avec...
20 avec également les questions des représentants des victimes.
21 Je vous en prie, poursuivez.

22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:49:50]

23 Q. [15:50:01] Merci beaucoup, Monsieur le... le témoin. J'essayais vraiment d'être
24 précis sur... sur ces événements et ces... ces pillages des musulmans, et... et bon, je...
25 je parlais du principe en effet que vous en parliez avec d'autres membres du clergé,
26 de ces événements.

27 Revenons, si vous le permettez, à Djido Saleh, un instant. Vous souvenez-vous du
28 moment où vous avez appris que Djido Saleh a été tué par rapport à l'évacuation ?

1 R. [15:50:34] Qu'il y ait un rapport entre l'évacuation et ça, non. Je ne sais même...
2 même pas bien saisir les... les...

3 Q. [15:50:40] Non, non, c'est pas ma question. Est-ce que vous vous souvenez du
4 moment où vous avez su qu'il avait été tué ? Est-ce que c'était avant ou après
5 l'évacuation — on va dire ça comme ça ?

6 R. [15:50:57] Non, je crois, lui, il s'était... il devait être évacué, lui aussi. Comment il
7 pouvait encore être là ? S'ils... S'ils ont évacué, hein, tous les musulmans, c'est sûr
8 que, lui, il serait parti avec eux, ou je me trompe, je ne sais pas.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:51:21] Monsieur
10 Vanderpuye, le témoin a reçu beaucoup de questions sur la question, sur ce... sur ce
11 sujet. De toute évidence, il ne se souvient pas de la séquence temporelle, donc, vous
12 pouvez passer à autre chose, vous pouvez avancer.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:51:38]

14 Q. [15:51:38] Nous avons l'information selon laquelle il a été tué le 28 février 2014,
15 plusieurs semaines après son... l'évacuation ; donc, vous avez pris soin de sa... de sa
16 famille, donc, vous savez, j'imagine, qu'il a pas été évacué ?

17 R. [15:51:57] Non, ça, je sais, j'ai pris le soin, mais est-ce que l'évacuation est venue
18 avant, oui, si vous dites que c'est... l'évacuation est venue avant. Et moi, en ce
19 moment, je ne situais pas exactement avant ou après, c'est pour ça, et sûrement que,
20 la famille, d'accord, hein. Est-ce que les musulmans sont partis après ? Moi, je sais
21 que, lui, sa famille, c'est moi qui a demandé à la MISCA de venir chercher à la
22 mission pour le... l'amener à Bangui. Après, est-ce qu'ils étaient déjà tous partis ?
23 Peut-être, hein, et les... les autres musulmans, donc, il y a eu des gens qui ont fait le
24 choix de... de rester, lui, étant donné qu'il était adjoint, hein, peut-être, il... il est resté
25 pour ça. Mais ça, c'est... encore une fois, c'est pas des choses que j'avais, hein... je ne
26 me rappelle pas, parce que ce n'était pas des choses qui étaient liées à mon travail,
27 c'était pas ça, c'est pour ça que je n'ai pas des... des... Citer chronologiquement les...
28 les faits, c'est difficile, très difficile pour moi.

1 Q. [15:53:06] Aucun problème, absolument aucun, ne vous inquiétez pas pour ça,
2 c'est vraiment pas un sujet. Si vous ne vous en souvenez pas, eh bien, c'est comme
3 ça, vous vous en souvenez pas.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:53:16] Et puis, si je... vous
5 me le permettez, après une si longue journée, je dois dire même que ce témoin se
6 souvient de beaucoup de choses, quand même. Il a beaucoup d'informations et il en
7 a encore beaucoup à donner, je crois.

8 Monsieur Perin, effectivement, je trouve que ce que vous faites aujourd'hui, c'est
9 remarquable. Vos capacités de mémoire après 10 ans, ou presque 10 ans, c'est
10 incroyable, et il est évident que vous ne pouvez pas vous souvenir de tout, et nos
11 souvenirs dépendent aussi, de toute évidence, de ce qui, à l'époque, nous intéressait
12 ou pas.

13 Poursuivez, je vous prie.

14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:53:53] Absolument.

15 Q. [15:53:55] Autre test de mémoire, avant qu'on en finisse pour aujourd'hui. Est-ce
16 que vous vous souvenez si, après l'assassinat de Djido Saleh, il y a eu une réunion à
17 la Gendarmerie avec le préfet, avec les gendarmes, avec la MISCA et avec
18 M. Yekatom à propos du groupe de M. Yekatom auquel on demandait de quitter
19 Mbaïki ?

20 R. [15:54:37] C'est possible, mais je ne suis pas au courant de cette réunion. Ça ne me
21 concernait pas, donc ce qu'ils ont fait en ville, je ne pouvais pas le savoir. C'est
22 possible, parce qu'on ne peut pas fermer les yeux d'après un fait comme ça. Donc le
23 préfet, sûrement il a dû voir un peu, se rendre compte, qu'est-ce qui s'est passé, et
24 cetera, et cetera. Mais pouvoir... Moi, savoir s'il y avait la réunion et qu'il y avait *così*,
25 qu'est-ce que ils ont dit, je ne peux pas dire. Je ne peux pas dire.

26 Q. [15:55:13] D'accord. Vous n'en avez pas parlé. Personne ne... ne... ne vous l'a
27 mentionné, je suppose ?

28 R. [15:55:23] Je ne me rappelle pas, mais c'est bien possible qu'il y ait eu des réunions

1 en parlant de ce meurtre de... cet assassinat. Ce n'est pas une petite chose.

2 Q. [15:55:46] D'accord. Ce que j'aimerais faire, je crois, c'est vous montrer un
3 document.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:55:55] Si vous le permettez, Monsieur le
5 Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:58] Bien sûr, oui.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:56:02] Une petite seconde, s'il vous plaît. Il
8 s'agit de l'intercalaire 2, CAR-OTP- 00134... Enfin 2001-4333, pardon.

9 (*La greffière d'audience s'exécute*)

10 D'accord.

11 C'est un article qui a été publié dans *Jeune Afrique* et qui est daté du 24 février.

12 Q. [15:56:47] Vous voyez, il y a là une photographie d'une visite du... de la
13 Présidente de la transition et du ministère... du ministre français de la Défense, le
14 12 février. Et je pense que vous étiez présent lors de cette visite.

15 R. [15:57:10] Oui.

16 Q. [15:57:12] Alors, ce que j'aimerais, c'est que l'on se penche sur le dernier
17 paragraphe, là, en bas, qui décrit... qui décrit quelque chose qu'a dit M^{me} la
18 Présidente. Et je vais la lire. Cela parle de la visite du 12 février à Mbaïki. Vous le
19 voyez, et puis, c'est dit — je vais le lire en français : « (*Intervention en français*) Début
20 février, au lendemain du départ des combattants de l'ex-Séléka, les Anti-Balaka ont
21 voulu tuer les civils musulmans. Une colonne de Sangaris est arrivée juste à temps
22 pour empêcher le massacre. Mais les quelques 3.000 musulmans de la ville ont dû
23 fuir. Aujourd'hui, ils ne sont plus que quelques dizaines. (*inaudible*) confessionnelle
24 ou ethnique. Il s'agit d'un problème d'insécurité, a lancé la chef de l'État
25 centrafricaine. On va aller en guerre contre les anti-Balaka. Ils pensent que parce que
26 je suis une femme, je suis faible, mais maintenant, ceux qui voudront tuer seront
27 traqués. »

28 (*Interprétation*) Je voulais juste vous lire cette partie de l'article d'abord pour vous

1 demander si vous vous souvenez de ce qu'avait dit la Présidente de la transition
2 pendant cette visite qu'elle a fait à Mbaïki le 12 février 2014. Est-ce que ce que je
3 viens de vous lire correspond à ce dont vous vous souvenez de ce qu'elle a pu dire
4 pendant cette visite ?

5 R. [15:59:34] Plus ou moins, parce que je vois beaucoup des... des choses
6 approximatives. Mbaïki n'est pas à 80 kilomètres de Bangui, par exemple. Et j'ai vu
7 aussi ailleurs, comme c'est un peu comme ça. Parce que 80 kilomètres et 105, ce n'est
8 pas la même chose. Donc, c'est pour dire comment on peut reporter les choses d'une
9 façon très générale. Alors, c'est sûr que si elle est venue à Mbaïki avec le ministre de
10 la Défense française, hein, ça veut dire qu'il y avait de quoi à dire contre ceux qui
11 pouvaient profiter de cette situation, et cetera. De là à dire qu'est-ce qu'elle a dit
12 exactement, et cetera, moi, je suis intervenu hier, j'ai vu un... Je ne me rappelais
13 même pas, mais là, je me suis vu, qu'est-ce que j'ai dit dans cette vidéo ? Vous
14 pouvez savoir la teneur de... quelle est l'attente que nous avons. C'est tout.

15 Q. [16:00:44] Très bien. Eh bien, sur ce, lorsque nous allons reprendre demain, je vais
16 vous montrer une vidéo et vous entendrez ce qu'elle a dit lors de sa visite. Elle a...
17 Elle s'est exprimée en sango pour parler des crimes commis par les Anti-balaka.
18 Vous parlez sango, vous serez alors en mesure de la suivre, et cela vous rafraîchira la
19 mémoire, je l'espère. D'accord ?

20 R. [16:01:12] Oui.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:13] Très bien. Je suppose
22 que c'est fini pour aujourd'hui. Nous allons donc lever l'audience. Merci infiniment,
23 Monsieur Perin. Malheureusement, je dois le dire, vous allez devoir revenir demain,
24 encore une fois à 9 h 30, et nous en aurons terminé après le premier volet d'audience.
25 Je suis presque sûr de cela. Je suis très optimiste à cet égard.

26 Donc, l'audience est levée.

27 M^{me} L'HUISSIÈRE : [16:01:43] Veuillez vous lever.

28 *(L'audience est levée à 16 h 01)*